

| 2020

RAPPORT ANNUEL

Le prix et la qualité du service
public de **prévention et de gestion**
des déchets du Grand Nancy

métropole

GrandNancy



SOMMAIRE

04

INTRODUCTION

- 04 Présentation de la Métropole du Grand Nancy
La Métropole, une institution
- 05 La compétence « déchets » au Grand Nancy

07

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020

- 08 Adaptation du service à la crise sanitaire
- 08 Collecte et valorisation des déchets : résultats 2020
- 08 Extension des consignes de tri (ECT) et adaptation des fréquences de collecte
- 08 Nouveaux marchés de gestion des déchets
- 09 Projet d'information incitative
- 09 Prévention : couches lavables et autres textiles sanitaires
- 09 Poursuite de la sécurisation des points noirs de collecte
- 09 Rénovation de la déchetterie de Ludres
- 09 Intégration temporaire de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey au dispositif d'accès en déchetteries

10

PRÉVENTION DES DÉCHETS

- 11 La prévention des déchets au Grand Nancy
- 13 Les actions du PLPDMA : présentation et résultats
- 16 La sensibilisation : publics cibles et résultats
- 16 Indicateurs techniques de prévention

17

LES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE DES DÉCHETS

- 18 Les équipements pour la collecte en porte à porte
- 19 Les équipements pour la collecte en apport volontaire

21

LA COLLECTE DES DÉCHETS

- 22 La collecte en porte à porte et en apport volontaire
- 27 La collecte en déchetteries
- 32 Résultats 2020 : la collecte en déchetteries en chiffres

34

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

40

LA COMMUNICATION POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS

- 41 La Maison de l'Habitat et du Développement Durable
- 41 Jardins de Ville, Jardins de Vie
- 42 Les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri
- 42 Les maîtres composteurs
- 42 Le Centre de Valorisation des Déchets
- 43 Les ateliers de fabrication de cosmétiques et produits ménagers
- 43 L'extension des consignes de tri : emballé, c'est trié !

44

LES INDICATEURS JURIDIQUES ET FINANCIERS

- 45 Les relations contractuelles
- 45 Les aspects financiers
- 47 Le financement du service
- 50 Présentation analytique des coûts

54

ANNEXES

- 54 Détail des soutiens annuels des différents organismes

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L 2224-5, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, pris en application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, précise les différents indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel.

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal ; son contenu est tenu à disposition du public au siège de la Métropole du Grand Nancy et dès sa transmission dans les mairies. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet pour information.

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordre technique et financière :

- les indications techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis par la collecte, les types et fréquences de collecte proposés, le nombre et la localisation des déchetteries, la nature des traitements et des valorisations proposés,
- les indications financières concernent les modalités d'exploitation (régie, délégation, ...), le montant des dépenses du service et les modalités de financement.

INTRODUCTION

Présentation de la métropole du Grand Nancy

Le Grand Nancy est un établissement public de coopération intercommunale composé de 20 communes regroupant 256 000 habitant(e)s réparti(e)s sur un territoire de 14 230 ha. Le Grand Nancy fait partie du Sillon Lorrain qui réunit également les villes et agglomérations de Thionville, Metz et Epinal.

Situé au cœur d'un bassin de vie que constitue la « Multipôle Sud Lorraine », le Grand Nancy compte 20 communes.

Situation géographique du Grand Nancy



La Métropole, une institution

La Métropole fait partie des 22 métropoles de France depuis 2016. C'est l'une des coopérations intercommunales les plus anciennes de France puisque le District de Nancy a été créé le 12 octobre 1959. Métropole très intégrée, le Grand Nancy assure un nombre important de compétences pour l'ensemble de son territoire dont la compétence « collecte et traitement » des déchets des ménages et des déchets encombrants depuis 1975.

La compétence « déchets » au Grand Nancy

Le Grand Nancy possède la compétence « collecte et traitement » des déchets qui recouvre notamment :

- ▶ La gestion de la pré-collecte et de la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire ;
- ▶ La construction et l'exploitation des déchetteries ;
- ▶ Le traitement des déchets selon les procédés appropriés en fonction des flux, que ce soit par valorisation énergétique, valorisation matière et en dernier le recours à l'enfouissement ;
- ▶ La mise en place des nouvelles filières de tri ;
- ▶ La gestion des contrats avec les filières REP (responsabilité élargie des producteurs) ainsi que la gestion des contrats avec les repreneurs de matériaux issus de la collecte sélective ;
- ▶ L'élaboration et le pilotage de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;
- ▶ La sensibilisation et l'accompagnement au changement de comportement du grand public ;
- ▶ Le développement et le portage de projets et études divers allant de l'implantation de conteneurs à des définitions stratégiques et prospectives sur le moyen et long termes. loisirs, du sport et de l'univers bébé.

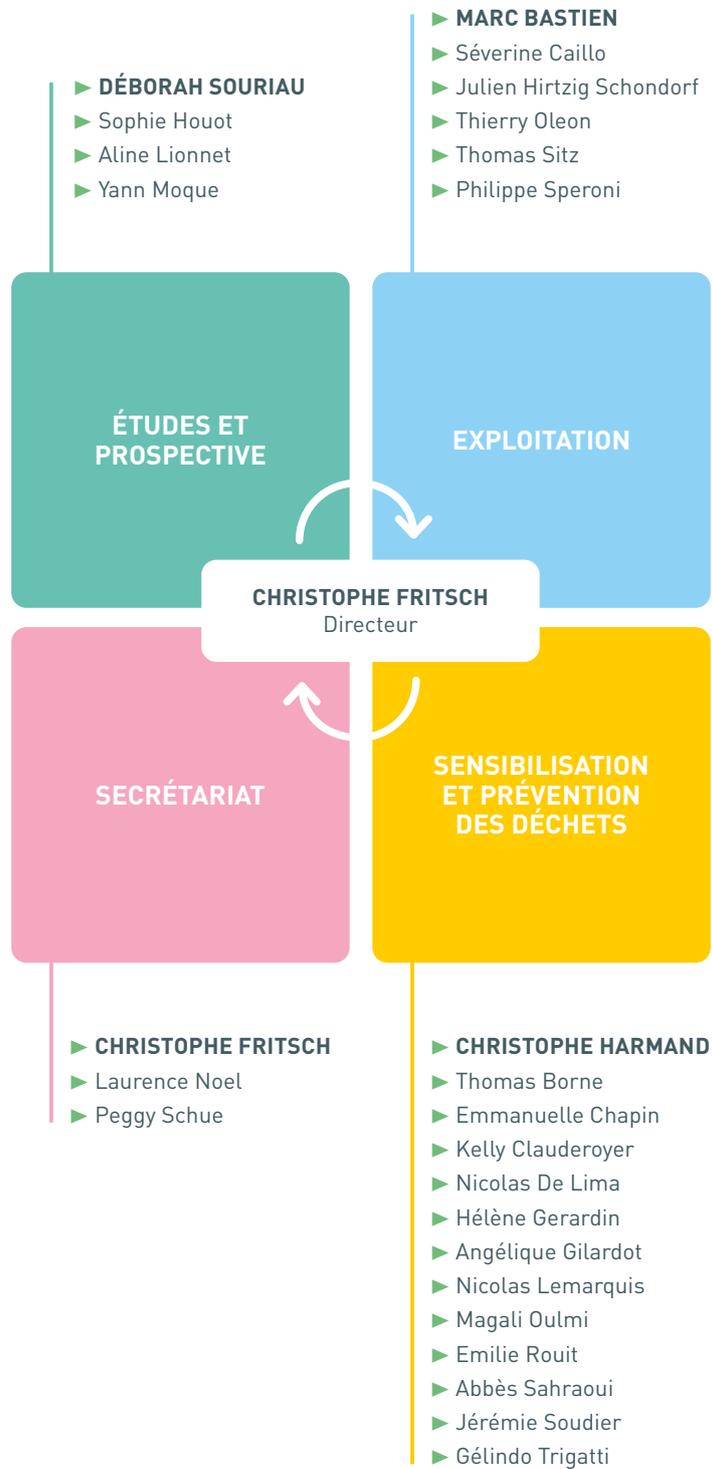
Organisation

Au sein du **Pôle Services et Infrastructures**, une commission spécialisée « Services et Espaces urbains » a été créée. Après avis de cette dernière, le Grand Nancy décide, par le biais de délibérations du Conseil Métropolitain ou de son bureau, de tout ce qui concerne la compétence déchets : travaux, budgets...



Organisation de la direction déchets ménagers

La mise en oeuvre et le contrôle de la politique décidée par la collectivité pour la gestion des déchets est assurée par la Direction Déchets Ménagers de la Métropole du Grand Nancy, direction regroupant 26 agents répartis en trois services : « Exploitation », « Études et prospective » et « Sensibilisation et prévention des déchets ».



LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2020



Adaptation du service à la crise sanitaire

L'année 2020 a été profondément marquée par la crise sanitaire. Les services ont dû s'adapter à un premier confinement en mars entraînant des évolutions de service temporaire ou définitive.

Très rapidement, il a fallu trouver des solutions pour parer aux contraintes sanitaires dans les véhicules réduisant la taille des équipages et au manque d'effectif du prestataire de collecte sur les mois d'avril, mai et juin. Aussi, il a été décidé de réduire le 23 mars la fréquence de collecte des OMR sur la Métropole hors Nancy (passage de 2 collectes par semaine à 1), afin de maintenir la collecte des déchets recyclables.

Au fur et à mesure des constatations ou des demandes, des bacs supplémentaires ont été livrés sur les sites qui le nécessitaient. La réouverture progressive des commerces a obligé le Grand Nancy à remettre en place un second passage des camions de collecte pour les ordures ménagères à partir du mois de juillet sur certains secteurs.

D'autre part, les déchetteries ont fermé leurs portes le 18 mars sauf celle de Nancy qui est restée ouverte uniquement pour les professionnels, avec des horaires réduits, afin de leur garantir un exutoire suite à la fermeture de la plupart des sites privés dans le secteur. Dès que cela a été possible, à partir du 24 avril et jusqu'au mois de juin, les déchetteries ont rouvert avec des conditions d'accès respectant les gestes barrières.

Collecte et valorisation des déchets : résultats 2020

Sur l'année 2020, on constate que les comportements des Grands Nancéiens en matière de prévention et de recyclage poursuivent leur progression.

Suite à l'extension de consigne de tri à tous les plastiques au 1^{er} novembre 2020, le tonnage d'emballages collectés a augmenté de 13 % alors que le tonnage d'ordures ménagères résiduelles continue de baisser (- 3,5 %) pour atteindre 66 570 tonnes.

Le tonnage total de déchets collectés sur le territoire diminue (- 2,2%) pour atteindre 127 374 tonnes en 2020.

Extension des consignes de tri (ECT) et adaptation des fréquences de collecte

L'Extension des Consignes de Tri (ECT) est un projet national qui vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages plastiques. Son déploiement a été précisé dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte en 2015 puis en 2020 dans la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire le rendant obligatoire sur le territoire national d'ici le 31 décembre 2022.

Depuis 2018, Citeo, éco-organisme agréé par l'État, accompagne les collectivités qui souhaitent étendre leurs consignes de tri à tous les emballages plastiques et améliorer leurs performances de recyclage. Pour ce faire, Citeo a lancé plusieurs vagues d'Appels à Projets successives, programmées jusqu'en 2022. Le Grand Nancy s'est porté candidat auprès de Citeo afin d'étendre les consignes de tri à tous les emballages plastiques dès le mois d'avril 2021. Le dossier a été retenu.

Or, en raison de la crise sanitaire, la fréquence de collecte sur la Métropole hors Nancy a été ramenée à une collecte hebdomadaire. Le choix a donc été fait d'avancer l'ECT au 1^{er} novembre 2020 de façon à compenser cette réduction de fréquence des OMR. En effet, l'ECT a pour objet de faciliter le geste de tri à l'habitant en lui donnant une consigne simple : tous les emballages se trient. Ainsi, depuis le 1^{er} novembre, tous les emballages peuvent être déposés dans les écosacs ou écobacs, ce qui, outre un meilleur recyclage, contribue à réduire significativement le volume des déchets ménagers, une collecte hebdomadaire étant alors suffisante.



Nouveaux marchés de gestion des déchets

Au 1^{er} avril 2020, les huit nouveaux marchés de gestion des déchets ont débuté pour une durée de 7 ans. Les prestataires sont les suivants :

- ▶ Pré-collecte (distribution des bacs, sacs et maintenance des équipements) et collecte : Groupement Rimma-Onyx Est
- ▶ Tri des déchets : Paprec avec Onyx en sous-traitance
- ▶ Exploitation et rotations des bennes de déchetteries : Nicollin
- ▶ Traitement des déchets de déchetteries : Onyx Est
- ▶ Traitement des déchets verts : Onyx avec Betaigne Environnement en sous-traitance
- ▶ Reprise de la ferraille issue des déchetteries : Ecore
- ▶ Reprise du papier : Norske Skog
- ▶ Reprise des cartons des professionnels : Citraval (groupe Schroll)

Projet d'information incitative

Le Grand Nancy a décidé, lors de la réunion du Bureau du 17 novembre 2017, d'élaborer une stratégie déchets définissant les ambitions et orientations politiques en matière de déchets à court, moyen et long termes. La tarification incitative fait partie des évolutions envisagées par le groupe d'orientation, groupe de travail composé des élus des communes. Néanmoins, avant toute décision, il a été convenu qu'il était nécessaire de mener une étude complète sur le sujet en recueillant des données concrètes sur la production de déchets des habitants. Pour cela, les bacs ont été dotés de puces électroniques de mi 2019 à début 2020. L'objectif étant de mettre en place une information à destination des habitants leur permettant d'avoir une idée de leur production de déchets, accompagnée de conseils en la matière, pour les inciter à mieux trier.

Citéo, éco organisme agréé par l'État, accompagne les collectivités dans le tri des emballages ménagers et des papiers graphiques avec l'objectif de recycler 75 % des emballages et 65 % des papiers d'ici à 2022. Afin d'atteindre cet objectif ambitieux, Citéo a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) répondant ainsi à la Feuille de Route Economie Circulaire qui préconise une mobilisation générale pour accélérer la collecte des emballages recyclables en priorité dans les zones où les taux de collecte sont les plus bas. Le Grand Nancy a été retenu par Citéo sur ce projet d'information incitative dans le cadre de l'AMI. Le Grand Nancy peut être soutenu par Citéo jusqu'à 160 000 € sur ce projet.

Poursuite de la sécurisation des points noirs de collecte

Le travail engagé depuis plusieurs années par la Métropole et les communes sur l'amélioration de la sécurité de tous lors de la collecte des déchets ménagers s'est poursuivi en 2020. Les solutions s'élaborent au cas par cas au fil de l'eau, en étroite collaboration avec les communes, et va se poursuivre encore dans les prochaines années afin de supprimer tous les points noirs recensés.

Rénovation de la déchetterie de Ludres

La déchetterie de Ludres est l'une des plus anciennes de l'agglomération et s'avère aujourd'hui sous dimensionnée par rapport à sa fréquentation et à la masse grandissante de déchets à traiter. Le Grand Nancy a donc décidé de lancer des travaux de rénovation extension. Sur un terrain agrandi (nouvelle surface de 5 400 m²), le réaménagement de la déchetterie permettra un meilleur accueil du public. En termes de calendrier, en 2018 a été lancé le recrutement du bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre ainsi que la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme nécessaire à la réalisation des travaux. Les études se sont déroulées sur 2019 et 2020. L'appel d'offres a été lancé en novembre. Les travaux seront réalisés en 2021.

Prévention : couches lavables et autres textiles sanitaires

La Métropole du Grand Nancy a engagé avec le bureau d'études Synercoop une démarche d'accompagnement des établissements d'accueil de jeunes enfants souhaitant entamer une transition vers l'utilisation de couches lavables. Trois établissements pourront être accompagnés pour étudier les possibilités permettant d'éviter de produire des déchets de couches jetables. En parallèle, le même bureau d'études animera des réunions de sensibilisation auprès des parents sur les couches lavables, les déchets de la petite enfance, les textiles sanitaires réutilisables et la fabrication de couches lavables.

Par délibération du bureau en date du 17 décembre 2020, les élus ont décidé de soutenir les familles souhaitant s'engager dans une démarche d'utilisation de couches lavables en leur octroyant une subvention de 25 % du coût d'achat d'un lot de couches lavables (subvention plafonnée à 100 €). Ce dispositif est entré en vigueur en 2021.

Intégration de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey au dispositif d'accès en déchetteries

Le Grand Nancy exerce la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers. Il assure à ce titre la gestion de neuf déchetteries sur son territoire et propose aux collectivités voisines qui souhaitent y participer financièrement, la mutualisation de ses équipements.

Dans le cadre du projet d'extension et d'optimisation de la déchetterie intercommunale de Frouard, le Bassin de Pompey a engagé des travaux prévus sur 2020 et 2021. Cette rénovation nécessite la fermeture complète du site. La communauté de communes du Bassin de Pompey a donc sollicité le Grand Nancy afin que les habitants de certaines communes puissent se rendre dans les déchetteries métropolitaines durant les travaux, pendant une durée estimée à 7 mois à compter de septembre 2020. Les communes concernées sont : Champigneulle, Lay-Saint-Christophe, Frouard, Montenoy, Faulx et Bouxières-aux-Dames. La CCBP assume les frais correspondants.

PRÉVENTION DES DÉCHETS



La prévention des déchets au Grand Nancy

La prévention des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions visant à réduire les quantités de déchets produits, et/ou à en réduire la nocivité.

En cohérence avec l'adage « Le déchet qui pollue le moins est celui qu'on ne produit pas », l'article L 541-1 du Code de l'environnement positionne la prévention des déchets comme la priorité qui prévaut sur tous les modes de traitement des déchets.

Les modes de traitement des déchets sont ensuite hiérarchisés pour privilégier, dans l'ordre :

- ▶ la préparation en vue de la réutilisation,
- ▶ le recyclage,
- ▶ toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique,
- ▶ l'élimination.

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2018-2020

Enjeu d'actualité, la prévention des déchets permet de limiter la consommation de ressources non renouvelables, de limiter les rejets de gaz à effet de serre et de favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus linéaire.

Un programme local de prévention des déchets est un programme d'actions qui définit les objectifs de réduction des quantités de déchets ainsi que les mesures mises en place pour les atteindre. Depuis le 1^{er} janvier 2012, les programmes locaux de prévention des déchets sont obligatoires pour les collectivités exerçant la compétence Déchets (Code de l'environnement, art L. 541-15-1).

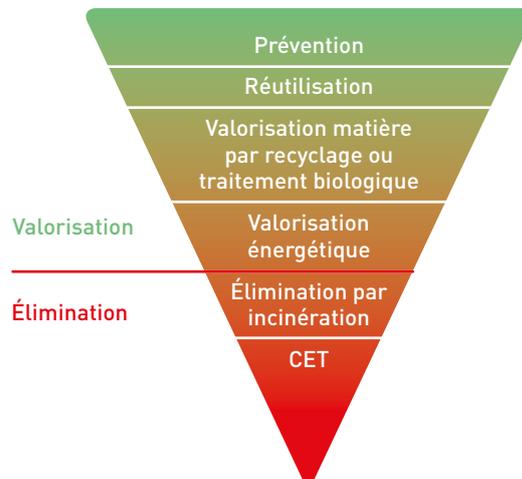
En 2015, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, dans ses enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire, a encore renforcé le rôle de la prévention, en affichant un objectif de réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Ces programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés constituent l'échelon local dans la mise en oeuvre des politiques publiques de prévention des déchets prévu par la réglementation.

Le premier programme porté par la Métropole sur la période 2010-2015 a contribué à atteindre l'objectif défini dans les lois Grenelle 1 et 2, c'est-à-dire une baisse de 7% des ordures ménagères entre 2009 et 2015.

Par délibération du Conseil réuni le 23 septembre 2016, la Métropole a engagé la révision de ce dispositif afin de disposer d'un PLPDMA réglementaire et opérationnel pour la période de 3 années de 2018 à 2020.

Pour cela, et conformément aux dispositions légales, une Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) a été créée. Composée d'élus métropolitains ainsi que de partenaires institutionnels et associatifs, cette dernière a défini en 2017 les propositions d'actions à mettre en oeuvre pour répondre à l'objectif fixé.



Le PLPDMA 2018-2020 a été élaboré entre novembre 2016 et février 2018, dans un esprit de dialogue et de co-construction, grâce aux travaux de la CCES.

Une concertation publique a été organisée du 5 au 28 février 2018 afin de recueillir l'avis citoyen sur le projet. Le PLPDMA 2018-2020 a été adopté par le Conseil de Métropole réuni le 25 mai 2018.

Par ce PLPDMA 2018-2020, la Métropole du Grand Nancy s'engage à **réduire de 10 % ses tonnages annuels de déchets (DMA) par habitant entre 2010 et 2020** conformément à la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

Ceci représente **une réduction de 13 400 tonnes produites et collectées annuellement à l'horizon 2020, soit 51 kg par habitant et par an.**

Pour atteindre cet objectif, le plan d'actions rassemble 90 actions autour de trois grandes priorités :

- ▶ lutter contre le gaspillage alimentaire
- ▶ réduire les déchets dès l'acte d'achat
- ▶ aller vers l'économie circulaire.

Composé de 12 fiches actions construites autour de ces trois axes, le PLPDMA 2018-2020 métropolitain se veut fédérateur. Les actions sont mises en oeuvre en partenariat étroit avec les communes de la métropole et les acteurs du territoire.

La Métropole porte son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés sur son périmètre géographique. Son rôle est de mettre en mouvement les énergies du territoire vers un objectif de réduction des déchets en créant des interactions avec et entre les acteurs socio-économiques de l'aire métropolitaine. Elle est pilote et animatrice du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Par ces missions, il s'agit de favoriser une prise de conscience par l'information et la sensibilisation, mais également offrir aux habitants et acteurs locaux la possibilité d'agir pour produire moins de déchets. Pour cela, la Métropole mobilise des moyens et des partenaires selon le programme d'actions défini.

Les gisements prioritaires

En juin 2019, la Métropole du Grand Nancy a fait réaliser une étude de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR). Cette étude met en évidence la composition des OMR. Elle permet ainsi d'identifier les gisements de déchets évitables et les déchets valorisables. Il ressort ainsi de cette étude que les déchets putrescibles (biodéchets) représentent 21,3 % des OMR, soit 58,6 kg/hab/an, soit 15 000 tonnes par an sur le Grand Nancy. Parmi ces biodéchets le gaspillage alimentaire pèse à lui seul 15,9 kg/hab/an, soit plus de 4 000 tonnes par an sur le Grand Nancy.

Les textiles sanitaires (couches jetables, lingettes, essuie-tout, etc) représentent 14 % des OMR, et les couches contribuent à elles seules à 11,3 kg/hab/an, soit près de 3 000 tonnes chaque année. Les imprimés publicitaires jetés dans les OMR représentent 8,6 kg/hab/an, soit 2 200 tonnes par an.

L'enjeu de réduction quantitative des OMR porte donc prioritairement sur les **biodéchets** (déchets de cuisine et de jardin, gaspillage alimentaire), **les couches jetables et les imprimés publicitaires**. Des actions spécifiques sont également engagées sur les textiles. Si l'on considère tous les flux de déchets collectés par le service public, les déchets encombrants (mobilier, équipements électriques et électroniques) présentent également des marges de réduction importantes.

Les biodéchets

Le tiers de la poubelle des Grands Nancéiens est constitué de « biodéchets » (50 % déchets de jardin et 50 % de cuisine). Cela représente environ 23 000 tonnes de biodéchets incinérées annuellement (dont 4 300 tonnes de gaspillage alimentaire) alors que compostés, ces biodéchets constitueraient une ressource pour notre territoire. La collecte et le traitement de ces biodéchets représentent pour le Grand Nancy un enjeu financier d'environ 6 millions d'euros.

C'est pourquoi, la Métropole accompagne **la lutte contre le gaspillage alimentaire** et afin d'assurer la bonne gestion des biodéchets restants (c'est-à-dire les détourner de l'incinération pour les composter), elle promeut le **paillage et le compostage**.

Le gaspillage alimentaire représente donc pour le Grand Nancy des enjeux environnementaux, éthiques, réglementaires, économiques et d'équilibre alimentaire, à la jonction de la Loi de Transition Énergétique, du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire et du programme national pour l'alimentation.

Les encombrants

Selon une étude menée sur le Grand Nancy en 2019, chaque grand nancéien jette chaque année environ 57 kg d'encombrants (meubles, bibelots...) auxquels s'ajoutent 6,9 kg de textiles (vêtements, chaussures...). Une partie importante de ce gisement de déchets est encore en bon état et pourrait aisément être réutilisée.

Au-delà de l'intérêt qu'elle présente en termes de réduction des déchets, **la promotion du réemploi et de la réparation** constitue également une opportunité de mettre en avant les acteurs socio-économiques liés au réemploi et à la réparation de notre territoire. Plusieurs structures de réemploi et d'insertion sont présentes et actives sur le Grand Nancy. Néanmoins, les habitants ne sont pas toujours au fait des possibilités, ponctuelles ou permanentes, de réparation et réemploi qui existent près de chez eux.

Le papier

Selon une étude menée sur le Grand Nancy en 2019 (Modecom), 2 200 tonnes d'imprimés publicitaires ont été jetées dans les ordures ménagères résiduelles en 2019. A l'automne 2016, près de 44 % des Grands Nancéiens disent avoir manifesté leur souhait de ne pas recevoir de publicité, via l'apposition d'un autocollant Stop pub ou assimilés sur leur boîte aux lettres [source : Qualiteste pour le compte du Grand Nancy : Enquête prévention des déchets, 2016]. Parmi ceux qui ne l'ont pas apposé, 54 % se disent intéressés par l'autocollant Stop pub.

Les textiles sanitaires

Chaque enfant produit environ 1 tonne de couches jetables jusqu'à l'acquisition de la propreté soit approximativement le volume de sa chambre... Ainsi plus de **3 000 tonnes de couches jetables usagées** sont produites chaque année par les 11 500 enfants du territoire âgés de 0 à 28 mois (âge moyen d'acquisition de la propreté).

Ces 3 000 tonnes représentent 63 % des textiles sanitaires jetés dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) et coûtent au Grand Nancy près de 800 000 € TTC par an pour leur gestion (collecte et traitement notamment).

Outre une réduction significative des déchets, l'utilisation des couches lavables permet également de soutenir des emplois locaux et d'offrir une possibilité aux ménages et aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de maîtriser leurs budgets « couches ».



Les actions du PLPDMA : présentation et résultats

La réduction du gaspillage alimentaire

Une grande partie du gaspillage alimentaire a lieu au sein des foyers. Il s'agit donc pour la collectivité d'informer et de sensibiliser les Grands Nancéiens à cette thématique en leur apportant des conseils et astuces pour éviter ce gaspillage.

Actions

En coordination avec les acteurs locaux, plusieurs actions ont été menées par le Grand Nancy sur le thème du gaspillage alimentaire en 2020 :

- ▶ Mise à disposition des locaux Grand Nancy Entrepôts aux associations (Banque Alimentaire, Restos du Coeur, Ordre de Malte) ;
- ▶ Réengagement dans le dispositif d'accompagnement de la restauration collective au compostage et à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Entre 2016 et 2019, 7 établissements avaient été accompagnés dans une démarche méthodologique de réduction du gaspillage alimentaire. Au terme de la démarche d'accompagnement, le gaspillage alimentaire avait pu être réduit dans des proportions allant de 15 % à 41 %. Suite à ces bons résultats, la Métropole s'est donné l'objectif d'accompagner 10 nouvelles structures sur les années 2021 et 2022 ;
- ▶ Sensibilisation des enfants dans le cadre d'animations scolaires ;
- ▶ Poursuite du dispositif Gourmet Bag : la Métropole du Grand Nancy a mis en place le Gourmet bag pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration traditionnelle. La Métropole accompagne les restaurants traditionnels via une formation, un kit de communication comprenant entre autre des affiches, autocollants, contenants en carton et sacs krafts. La liste des restaurants partenaires de l'opération est mise en avant sur le site internet de la Métropole et sur les réseaux sociaux. Une campagne de communication grand public a également été lancée lors de la semaine européenne de réduction des déchets pour faire connaître le Gourmet Bag aux usagers.

Résultats

- ▶ Accompagnement de la restauration collective : réalisation des phases préparatoires (procédure de marché public pour retenir un prestataire et recrutement des dix structures à accompagner) pour envisager une mise en oeuvre opérationnelle à partir du printemps 2021.
- ▶ Gourmet Bag : 57 restaurateurs engagés dans la démarche.

Les réseaux des repair cafés en plein essor

Un des objectifs du programme local de prévention des déchets consiste à faire connaître et faciliter le réemploi et la réparation, afin de redonner une seconde vie aux objets et matériels.

Action

Depuis l'été 2017, la Métropole du Grand Nancy et la MJC Lorraine sont partenaires dans un projet de développement des ateliers de co-réparation (Repair Cafés) sur le territoire métropolitain.

L'opération s'appuie sur le savoir-faire technique de la MJC Lorraine et un soutien financier important de la Métropole, sous la forme d'une subvention annuelle. Aujourd'hui, 13 ateliers Repair Cafés sont nés de cette démarche et se tiennent chaque mois aux 4 coins de l'agglomération. Par sa densité et son dynamisme, ce réseau - toujours en développement - est unique en France.

Face à la crise de la Covid19, les Repair Cafés ont été suspendus entre le 17 mars et le 2 septembre 2020 et du 30 octobre au 31 décembre. Les Repair Cafés ont ainsi fonctionné sur moins de 5 mois en 2020. Pendant ces périodes, les formations initialement prévues pour les bénévoles ont dû être annulées, mais des tutoriels en ligne ont été proposés en remplacement. La Métropole et la MJC Lorraine se sont attachées à garder le lien avec les membres du réseau et envisager la reprise de sortie de crise. Pour les reprises d'ateliers, les techniciens de la MJC Lorraine disposent d'un caisson UV virucide, et mettent en place une organisation permettant le respect des gestes barrières.

Résultats

Fin 2020, 13 Repair Cafés sont actifs :

- ▶ Vandœuvre-lès-Nancy (MJC Lorraine)
- ▶ Villers-lès-Nancy
- ▶ Houdemont
- ▶ Heillecourt
- ▶ Laneuveville-devant-Nancy
- ▶ Pulnoy/Saulxures/Seichamps (un Repair Café en alternance sur les 3 communes)
- ▶ Saint-Max / Malzéville (Centre Social Saint-Michel Jérico)
- ▶ Nancy (MJC Beaugard)
- ▶ Essey-lès-Nancy
- ▶ Ludres (Familles Rurales Ludres)
- ▶ Laxou Champ le Boeuf (MJC Massinon)
- ▶ IUT Nancy Brabois (Université de Lorraine)
- ▶ Jarville-la-Malgrange (ouvert en janvier 2020)

Lors des ateliers de l'année 2020, ce sont 570 objets qui ont été pris en charge, soit près de 2 tonnes, avec un taux de réparation de 66% (en hausse par rapport à 2019).

Toutes les informations et les actualités dédiées aux Repair Cafés sont consultables sur repairgrandnancy.fr.



L'application jedonnejetroque.grandnancy.eu

Pour favoriser la 2^e vie des biens dont les habitants n'ont plus besoin, la Métropole du Grand Nancy a attribué un marché à la société Ecomairie. Ce marché vise le développement d'une application permettant la mise en relation gratuite entre particuliers, les uns désireux de se débarrasser d'objets dont ils n'ont plus l'utilité, les autres intéressés par ces mêmes objets. La particularité de cette application est de géolocaliser les annonces pour faciliter les contacts et échanges entre habitants voisins et d'intégrer la possibilité de réserver, pendant les 24 premières heures, les annonces pour les structures de l'Economie Sociale et Solidaire avant qu'elles ne soient visibles par tous.

Porté par la Métropole, jedonnejetroque.grandnancy.eu est un site internet collaboratif qui permet de donner ou de vendre à petits prix des objets dont on n'a plus l'utilité par le biais d'annonces géolocalisées. Développée par la start-up « eco-mairie.fr ». La plateforme comprend également un annuaire des acteurs de la récupération et du réemploi.

La vente de composteurs individuels

Le compostage individuel permet de détourner de la collecte et du traitement plus de 100 kg/foyer/an de biodéchets.

Actions

Afin d'encourager cette pratique, la Métropole vend deux modèles de composteurs à tarifs préférentiels :

- ▶ un composteur en plastique de 340 litres au prix de 18 € au lieu de 36 € (conseillé pour les jardins jusqu'à 400 m²),
- ▶ un composteur en bois de 600 litres au prix de 28 € au lieu de 56 € (conseillé pour les jardins de plus de 400 m²).

Résultats

En 2020, le Grand Nancy a vendu **497 composteurs** (264 en bois et 233 en plastique), portant le total à près de 17 220 composteurs vendus depuis le début de l'opération en 1997.

Annoncé à l'automne 2015, l'arrêt de la collecte des déchets verts avec les ordures ménagères couplé à l'opération « Les déchets verts, j'en fais mon affaire » a conduit des Grands Nancéiens à se doter d'un composteur, à augmenter leur capacité de compostage et a encouragé les nouveaux arrivants à s'équiper.

	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019
Nombre de composteurs vendus par le Grand Nancy	543	751	497	33,8 %

L'enquête téléphonique menée par Qualitest auprès des Grands Nancéiens en septembre 2016 montre une pratique du compostage déjà bien installée :

- ▶ 25,6 % des Grands Nancéiens pratiquent le compostage (dont 43,3 % avec un composteur acheté auprès du Grand Nancy),
- ▶ 51,3 % des Grands Nancéiens qui résident dans une maison compostent.

Le compostage partagé

Le compostage partagé est l'une des deux solutions de compostage proposées aux 70 % de grands nancéiens résidant en habitat collectif.

Le compostage partagé réunit les participants autour d'un site accessible à tous et implanté sur un espace vert proche du lieu de résidence. Un site de compostage partagé est un espace qui se construit et se gère à plusieurs. Il suppose une implication forte des participants, ainsi que concertation et coopération entre les partenaires.

Un site de compostage partagé peut être implanté dans une résidence disposant d'espaces verts communs, à l'échelle d'un quartier (dans un parc par exemple), dans une entreprise, ... Le compost produit est utilisé par les résidents sur le lieu de production.

L'intérêt de la démarche réside dans la proposition de faire coïncider geste écocitoyen et lien social en valorisant collectivement les biodéchets.

Actions

La réussite d'un site de compostage partagé nécessite un accompagnement au lancement ainsi qu'un suivi permettant l'apprentissage de nouveaux gestes par les habitants. La Métropole accompagne les projets de sites de compostage partagé lorsque les conditions de pérennité sont réunies : un porteur de projet impliqué (bailleurs, syndic, association...), des référents de sites volontaires et un site adapté. Cet accompagnement se décline par :

- ▶ Des conseils à la conception du site et à son lancement ;
- ▶ Un support technique réactif auprès des référents ;
- ▶ Le suivi des usagers pendant un cycle de compostage (un an) ;
- ▶ La sensibilisation des habitants.



Résultats



Le Grand Nancy poursuit l'implantation de sites de compostage partagé. Ainsi, en 2020, 33 nouveaux sites ont vu le jour (30 en résidences et 3 à l'échelle de quartiers).

Fin 2020, 151 sites de compostage partagé fonctionnent sur le territoire, dont 120 en résidences et 31 à l'échelle de quartiers.

Le lombricompostage

Le lombricompostage est l'autre solution de compostage proposé aux 70 % de grands nancéiens qui résident en habitat collectif.

Action

Un lombricomposteur est un dispositif simple qui valorise les déchets de cuisine en un compost de qualité et un engrais liquide appelé « thé de vers ». Installé en intérieur, ce dispositif est particulièrement adapté dans les appartements et maisons sans jardin. Avec une moyenne observée de 40 kg/foyer/an de biodéchets compostés, le lombricompostage présente un réel intérêt en termes de prévention des déchets à l'échelle du foyer.



Le lombricompostage nécessite de l'attention et un peu de savoir-faire. C'est pourquoi le Grand Nancy dispense des formations de 2 heures sur le lombricompostage. À l'issue de ces formations, les Grands Nancéiens intéressés peuvent acquérir un lombricomposteur (avec les vers) au tarif préférentiel de 30 €. La situation sanitaire n'a pas permis en 2020 le maintien de toutes les formations. Des tutoriels explicatifs ont été réalisés pour pallier à cette absence.

Résultats

En 2020 :

- ▶ 2 sessions de formation ont été organisées au mois de février,
- ▶ 35 foyers ont suivi une formation au lombricompostage,
- ▶ 91 foyers ont fait l'acquisition d'un lombricomposteur.

Depuis le début de l'opération en 2011, 669 foyers/entreprises/écoles ont été équipés d'un lombricomposteur par le Grand Nancy.

Le réseau des guides composteurs

Pour encourager et promouvoir les pratiques du paillage et du compostage, il convient de former aux bons gestes, de promouvoir les pratiques qui les complètent (broyage, mulching...) et de toucher de nouvelles cibles.



Actions

Le Grand Nancy a par conséquent mis en place en 2014 un réseau de guides-compoteurs et vise à obtenir un maillage communal de relais bénévoles les plus proches des usagers cibles.

Un guide-compoteur est un bénévole qui a suivi une formation à la suite de laquelle il s'est engagé à devenir une personne relais active à l'échelle de son voisinage pour sensibiliser et transmettre son savoir à d'autres citoyens de sa collectivité. Il travaille en équipe.

Son potentiel d'actions est vaste : conception d'outils de communication, élaboration et conception des actions, sensibilisation directe, site de démonstration, conférences, stands...

À la fin de l'année 2020, le réseau de guides-compoteurs comptait plus de 6 guides actifs. Aucune formation n'a été organisée durant cette année.

Partenariat avec EMMAUS

En 2020, le partenariat conclu avec les compagnons d'Emmaüs s'est poursuivi, par les permanences dans les déchetteries de Nancy et d'Essey-lès-Nancy, tous les samedis à partir d'avril et jusqu'à fin octobre. Ces permanences permettent aux habitants de l'agglomération de donner une seconde vie à leurs objets en bon état.

Autocollant Stop Pub

Depuis l'automne 2018, les Grands Nancéiens qui ne souhaitent plus recevoir d'imprimés publicitaires dans leur boîte aux lettres peuvent obtenir un autocollant Stop Pub auprès des équipements métropolitains et des mairies des 20 communes de la Métropole.

Cet autocollant permet d'éviter 40 kg de déchets papier par boîte aux lettres chaque année.

Les textiles

Les textiles regroupent les textiles d'habillement, les chaussures, la maroquinerie et le linge de maison (à l'exclusion des textiles sanitaires).

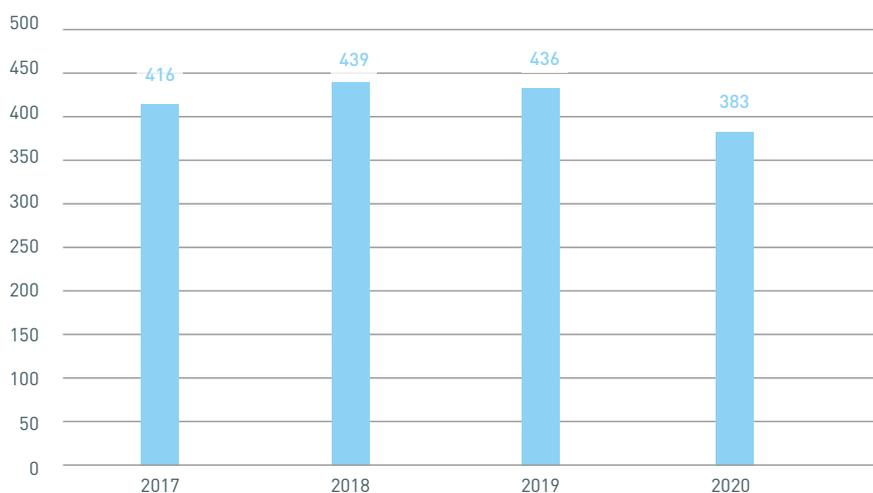
En 2019, les habitants du Grand Nancy jetaient 6,9 kg/hab/an de textiles dans les ordures ménagères résiduelles (MODECOM 2019), chiffre inférieur à ce qui était constaté en 2011 (11 kg/hab/an).

Depuis 2012, des bornes de récupération des textiles ont été mises en place pour permettre le réemploi et le recyclage des textiles, en partenariat avec Eco-TLC et Ecotextiles.

Au 31 décembre 2020, 142 bornes textiles sont implantées sur le territoire. Elles ont permis de détourner du flux d'ordures ménagères 383 tonnes de textiles dont 97 % seront réemployés ou recyclés.



Évolution du tonnage de textiles collecté



La sensibilisation : publics cibles et les résultats

Supports pédagogiques « biodéchets »

La sensibilisation sur l'intérêt d'une bonne gestion des biodéchets est le socle à toute action en ce sens. Le Grand Nancy met à la disposition de ses relais des outils pédagogiques pour les aider à faire comprendre les enjeux de la préservation de la matière organique à leurs publics.

Les maîtres-composteurs du Grand Nancy interviennent également auprès des scolaires sur la thématique du compostage.

Ils accompagnent les travaux pédagogiques menés dans les écoles sur la thématique des biodéchets en mettant à disposition des écoles des composteurs. En 2020, six animations scolaires ont été réalisées soit 130 élèves sensibilisés.

Semaine européenne de réduction des déchets

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets s'est déroulée du 21 au 29 novembre. Comme chaque année, la Métropole s'associait à la manifestation avec un format 100 % numérique. 1 JOUR, 1 PETITE ASTUCE ! Neuf petites astuces ont ainsi été partagées sur les réseaux sociaux et le site web de la Métropole.

Indicateurs techniques de prévention

Le tableau suivant présente les indices de réduction des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits avec une base 100 en 2010 (nouvel indicateur demandé dans le cadre de la loi de Transition Énergétique) :

	2010	2018	2019	2020
Tonnage ordures ménagères résiduelles	100	92,3	89,7	86,5
Tonnage cartons, emballages, verre et papier	100	100,4	102,6	98,1
Tonnage encombrants et déchetteries	100	107,4	106,1	106,9
TOTAL DMA	100	97,9	96,3	94,5

LES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE DES DÉCHETS

métropole
GrandNancy

ordures
ménagères

verre



Les équipements pour la collecte en porte à porte

Les bacs

Achetés par le Grand Nancy, ils sont distribués individuellement à chaque foyer ou sont installés en points de regroupement. Tous les bacs sont dotés d'une étiquette permettant de définir à quelle adresse ils sont affectés et d'un code barre servant à leur gestion. Le volume des bacs varie en fonction du nombre de personnes dans le foyer et de la fréquence de collecte.

Afin d'assurer l'intégration dans leur environnement des cas particuliers de bacs restant sur domaine public (dits « en points de regroupement »), plusieurs dispositions ont été adoptées :

- ▶ couleur différente (bacs gris) ;
- ▶ intégration dans le stationnement avec matérialisation d'un emplacement réservé ;
- ▶ dispositif escamotable enterré pour certains bacs (exemple du boulevard Jean Jaurès à Nancy) : 28 dispositifs en place.



Le nombre de bacs ordures ménagères augmente en 2020 en raison du passage d'une collecte bihebdomadaire à hebdomadaire pour les ordures ménagères sur les communes de la Métropole hors Nancy. Cette baisse de fréquence a rendu nécessaire une augmentation de conteneurs à certains endroits. En ce qui concerne les bacs destinés aux emballages recyclables, l'augmentation est due à l'extension des consignes de tri aux plastiques au 1^{er} novembre 2020 qui a nécessité d'augmenter les capacités de stockage dans les immeubles collectifs.

	Fin 2018	Fin 2019	Fin 2020	Évolution 2019-2020
Bacs Ordures Ménagères (dont points de regroupement)	63 055 (4 471)	62 932 (4 500)	64 971 (4 480)	+ 3,24 %
Ecobacs Emballages*	3 902	4 116	4 608	+ 11,95 %
Ecobacs Verre*	1 203	1 194	1 338	+ 12,06 %
Ecobacs Papier*	1 739	1 714	1 813	+ 5,78 %
Bacs Cartons**	2 432	2 581	2 735	+ 5,97 %
TOTAL DE BACS	72 331	72 537	75 465	+ 4,04 %

(*) réservés à l'habitat collectif et aux professionnels / (**) réservés aux professionnels.

Les écosacs

Ils sont distribués une fois par an à domicile selon la grille de dotation ci-dessous. En cas d'absence, soit les sacs sont déposés devant l'habitation, soit un avis de passage est déposé dans la boîte aux lettres. Cet avis de passage permet de retirer ses sacs à la Maison de l'Habitat et du Développement Durable.

Composition du foyer	Dotations en écosacs (50 L) Avant ECT*	Dotations en écosacs (50 L) à compter du 1 ^{er} novembre 2020 suite à mise en place des ECT*
1 PERS	1 X 25 sacs	1 X 25 sacs
2 PERS	2 X 25 sacs	2 X 25 sacs
3 PERS	2 X 25 sacs	3 X 25 sacs
4 PERS	3 X 25 sacs	4 X 25 sacs
5 PERS et +	3 X 25 sacs	4 X 25 sacs

*ECT : Extension des Consignes de Tri.

Les habitants résidant dans des immeubles équipés d'écobacs ou de conteneurs semi-enterrés ou enterrés ne reçoivent pas d'écosacs.

Le Grand Nancy distribuait environ 4 millions d'écosacs par an avant l'extension des consignes de tri à tous les plastiques. Avec cette extension des consignes de tri, le nombre d'écosacs distribués va significativement augmenter ces prochaines années. Ce chiffre est passé de 3 633 675 à 4 026 675 entre 2019 et 2020 (+10,8 %).

Concernant les sacs pour les ordures ménagères, depuis le 1^{er} juillet 2015, le Grand Nancy ne fournit plus les sacs « noirs » pour la collecte des ordures ménagères en dehors de l'hypercentre de Nancy, non équipé de bacs. Le nombre de sacs « noirs » distribués est de 805 700 en 2020.



Les équipements pour la collecte en apport volontaire

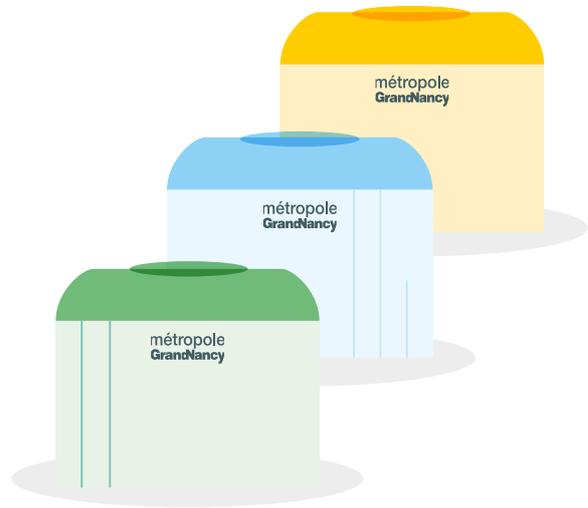
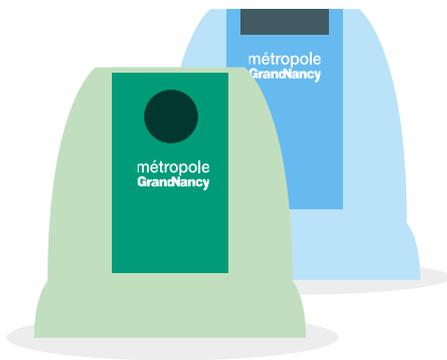
Aux équipements individuels s'ajoutent les équipements collectifs que sont les points d'apport volontaire (PAV) de surface, semi-enterrés ou enterrés.

Les conteneurs de surface

Pour la collecte du verre et du papier, des conteneurs d'une capacité de 3 m³ sont implantés sur le domaine public des 20 communes du Grand Nancy.

Depuis 2018, le Grand Nancy installe de nouveaux conteneurs de surface pour la collecte des ordures ménagères. Le dispositif Smartline présente les avantages suivant :

- ▶ **désencombrement de l'espace public** : cette borne remplace 6 bacs installés sur 2 places de stationnement et permet ainsi de libérer l'espace public en n'occupant qu'une seule place ;
- ▶ **économie** : les bornes se posent à même le sol ce qui ne nécessite donc pas d'études de sol ni de travaux d'implantation contrairement à des conteneurs semi-enterrés ou enterrés ;
- ▶ **hygiène** : une pédale en bas de la borne permet l'ouverture d'une trappe dans laquelle les usagers n'ont plus qu'à déposer leurs sacs. De plus, sa capacité (jusqu'à 4 m³) ainsi que la taille de sa trappe lui permettent d'accueillir caquettes et gros sacs évitant les dépôts aux pieds de la borne.



Les conteneurs semi-enterrés

Pour les grands ensembles collectifs, la solution retenue est le conteneur semi-enterré de grande capacité (5 m³) permettant la collecte séparative des ordures ménagères, des emballages, du verre et du papier.

Ce système, qui remplace les bacs roulants, présente les avantages suivants :

- ▶ il évite la présence de bacs pleins présentés à la collecte quelques heures avant le passage de la benne et de bacs vides pas toujours rentrés immédiatement après la collecte (quelquefois le lendemain) → amélioration de l'aspect visuel ;
- ▶ il réduit la manutention ;
- ▶ il externalise le problème des ordures ménagères, les bacs ne sont plus dans les immeubles → plus de risque d'incendie au niveau des vide-ordures, des locaux en pied d'immeuble ;
- ▶ il améliore l'hygiène dans les immeubles par la suppression des vide-ordures, des locaux de stockage des bacs et la présence des bacs eux-mêmes ;
- ▶ il libère des locaux dans les immeubles ;
- ▶ il permet à l'usager de se débarrasser à tout moment de ses déchets dans un type d'habitat où le stockage est difficile.

Les conteneurs enterrés

Afin de répondre à d'autres problématiques particulières de stockage des déchets en centre-ville, secteurs sauvegardés et sites particuliers, un autre type de contenants spécifiques a également été implanté : des conteneurs enterrés.

La pose de ces conteneurs permet de répondre à une problématique de propreté et de mode de présentation des déchets à la collecte sur des sites à très forte production de déchets.

D'un volume de 5 m³, ils permettent également un stockage esthétique de ces importantes quantités de déchets.

Leur implantation est également l'occasion d'installer des conteneurs de même type pour le verre et le papier, favorisant ainsi le tri et le recyclage de ces matériaux.

Depuis 2007, date des premières implantations, l'équipement en conteneurs enterrés se poursuit. En 2020, en raison de la crise sanitaire, seules 2 nouvelles bornes ordures ménagères ont été installées sur la commune de Laxou.



Nombre total d'équipements en place pour la collecte en apport volontaire :

Nombre total	2018	2019	2020	Évolution 2019/2020
PAV Verre	468	475	477	+ 0,42 %
Dont de surface	328	328	329	+ 0,30 %
Dont enterrés	35	42	42	-
Dont semi-enterrés	105	105	106	+ 0,95 %
PAV Papier	477	486	488	+ 0,41 %
Dont de surface	337	339	340	+ 0,29 %
Dont enterrés	34	41	41	-
Dont semi-enterrés	106	106	107	+ 0,94 %
PAV Ordures ménagères	655	708	743	+ 4,94 %
Dont de surface	1	15	41	+ 173,3 %
Dont enterrés	73	116	118	+ 1,72 %
Dont semi-enterrés	581	577	584	+ 1,21 %
PAV Emballages	358	370	374	+ 1,08 %
Dont enterrés	11	22	21	- 4,55 %
Dont semi-enterrés	347	348	353	+ 1,44 %
TOTAL	1 958	2 039	2 082	+ 2,11 %

Entretien et maintenance

Par le biais de ses prestataires, le Grand Nancy assure également les opérations d'entretien et de maintenance suivantes :

- ▶ entretien des équipements de collecte : remplacement des pièces défectueuses (couvercles, roues...), lasurage des conteneurs semi-enterrés... ;
- ▶ lavage des bacs en points de regroupement trois fois par an ;
- ▶ lavage des points d'apport volontaire de surface deux fois par an ;
- ▶ lavage des points d'apport volontaire semi-enterrés et enterrés quatre fois par an.

LA COLLECTE DES DÉCHETS



La collecte en porte à porte et en apport volontaire

La collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est mécanisée et s'effectue classiquement en recueillant le contenu de bacs individuels (la capacité du bac étant fonction de la taille du ou des ménages équipés et de la fréquence de collecte), ou celui de conteneurs (enterrés, semi-enterrés ou bornes de surface). Par exception, en hypercentre de Nancy, beaucoup d'immeubles ne disposent pas d'espaces de stockage pour les bacs, la collecte consiste majoritairement à ramasser des sacs.

Les déchets ainsi collectés sont ensuite acheminés vers le centre de valorisation de Ludres où ils seront incinérés.

Depuis 2020, la fréquence de collecte varie selon les secteurs de 1 à 6 fois par semaine, avec une collecte les soirs pour les communes de Nancy et Vandœuvre et une collecte les matins pour les autres communes :

- ▶ **hypercentre de Nancy** : 6 fois par semaine (C6) ;
- ▶ **autres secteurs de Nancy** : 2 fois par semaine (C2) ;
- ▶ **communes hors Nancy** : 1 fois par semaine (C1).

Certains grands ensembles collectifs bénéficient d'une fréquence de collecte allant de 3 à 6 fois par semaine lorsqu'ils ne sont pas encore équipés en conteneurs semi-enterrés.

En 2020, 66 570 tonnes d'OMR ont été collectées sur le Grand Nancy soit une baisse de 3,5% par rapport à 2019 et de 15,5% par rapport à 2010.

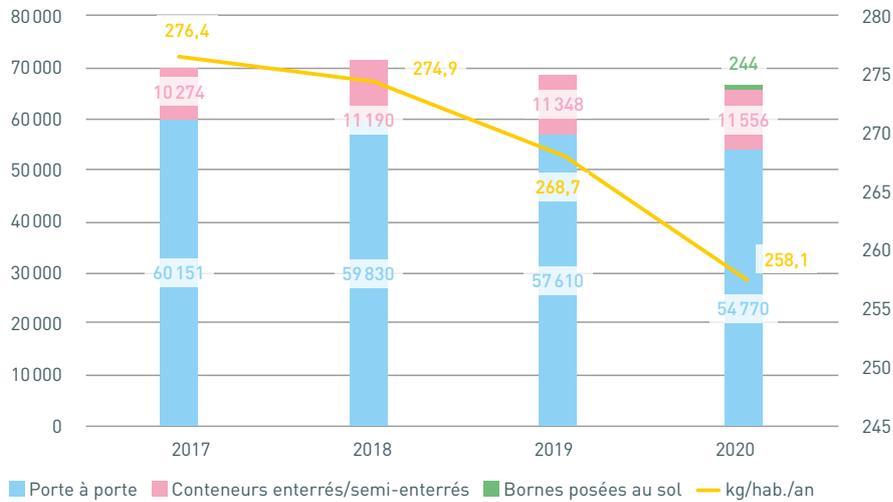
Évolution des tonnages d'OMR sur 10 ans



La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée est en baisse depuis plusieurs années sauf en 2018 où elle augmente faiblement (+ 0,84 %), augmentation conjoncturelle constatée au niveau national. Cette baisse est notamment à mettre en lien avec les actions de réduction à la source des déchets (arrêt de la collecte des déchets verts présentés avec les ordures ménagères au 1^{er} janvier 2016, poursuite des opérations de sensibilisation des habitants...) mais également avec l'ECT en novembre 2020.

En termes de type de collecte, l'année 2020 est marquée un déploiement important des collectes en bornes de surface pour les ordures ménagères. 244 tonnes ont ainsi été collectées en 2020.

Évolution des quantités d'ordures ménagères collectées par type de collecte



Ainsi, chaque Grand Nancéien produit en moyenne 258,1 kg d'ordures ménagères par an ce qui est en deçà de la moyenne par habitant en urbain dense¹ qui s'élève à 266 kg/an mais au-dessus de la moyenne nationale établie à 254 kg/an/hab.

¹La collecte des déchets par le service public en France : résultats 2017 - Ademe

La collecte sélective

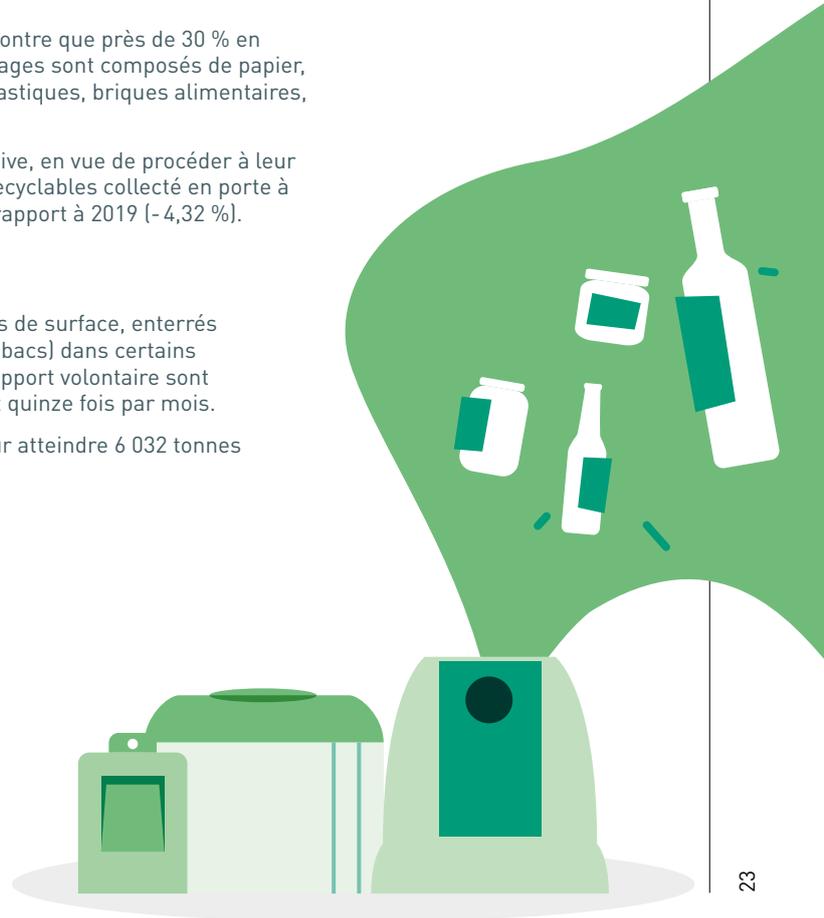
Une étude nationale du gisement de déchets ménagers montre que près de 30 % en poids et 50 % en volume du contenu des déchets des ménages sont composés de papier, de verre et d'emballages (cartons, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages en métal).

La collectivité collecte donc les déchets de manière sélective, en vue de procéder à leur recyclage (valorisation matière). Le tonnage de produits recyclables collecté en porte à porte et en point d'apport volontaire (16 299 t) baisse par rapport à 2019 (-4,32 %).

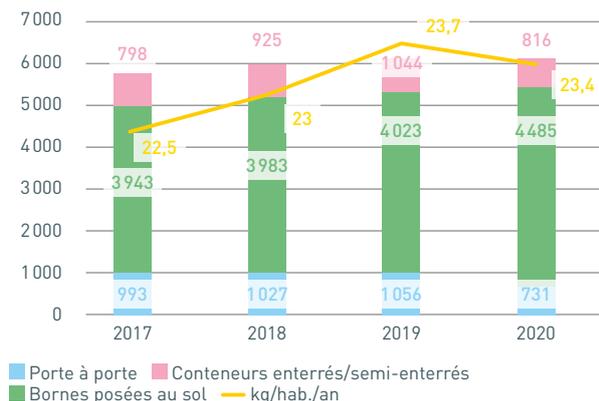
Le verre

Essentiellement collecté par apport volontaire (conteneurs de surface, enterrés ou semi-enterrés), voire en bacs roulants spécifiques (écobacs) dans certains immeubles et chez les professionnels. Les conteneurs d'apport volontaire sont vidés, selon les sites, à une fréquence variant entre une et quinze fois par mois.

La quantité de verre collectée baisse en 2020 (-1,5 %) pour atteindre 6 032 tonnes du fait de la Covid.



Évolution des quantités de verre collectées par type de collecte



Par rapport aux données nationales de collecte, le ratio par habitant de 23,4 kg/an est supérieur à la moyenne qui se trouve à 16 kg/an en milieu urbain dense² mais bien inférieur à la moyenne nationale fixée à 30 kg/an/hab.

D'importantes marges de progrès existent pour améliorer les performances de tri de ce matériau à la fois recyclable à l'infini et non incinérable, puisque **seule une bouteille en verre sur deux est actuellement triée par les Grands Nancéiens.**

²La collecte des déchets par le service public en France : résultats 2017 - Ademe

Le papier

Essentiellement collecté par apport volontaire (conteneurs de surface, enterrés ou semi-enterrés), voire en bacs roulants spécifiques (écobacs) dans certains immeubles et chez les professionnels. Les conteneurs d'apport volontaire sont vidés, selon les sites, à une fréquence variant entre 1 et 15 fois par mois.

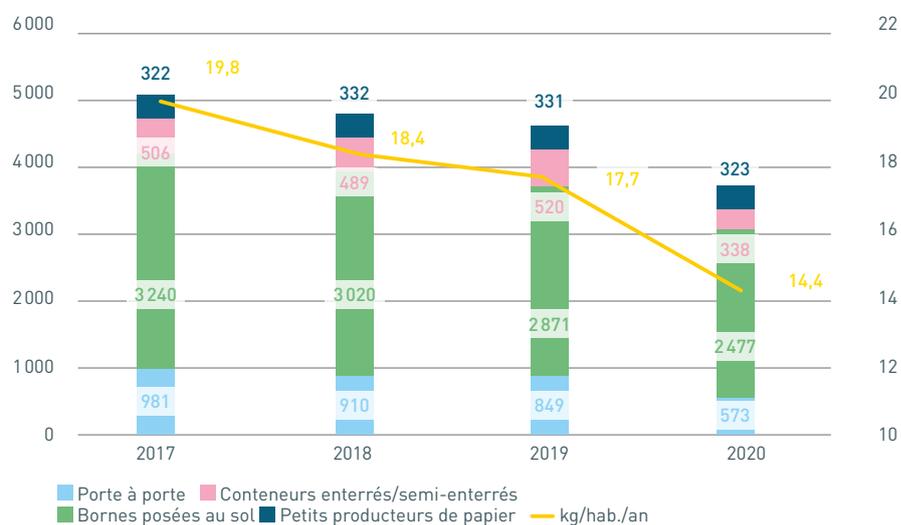
La quantité de papier collectée en 2020 diminue par rapport à 2019 (- 18,8 %) pour atteindre 3 712 t. Cette baisse est constatée depuis plusieurs années par toutes les collectivités en raison notamment des changements d'habitude des habitants (dématérialisation par exemple) mais également de la baisse du gisement de papiers.

Une collecte spécifique pour les professionnels



Depuis juin 2012, les petites structures, produisant moins de 500 litres de papier par semaine, ont la possibilité de faire collecter les papiers qu'ils ont triés. La collecte s'effectue à la demande par mail (laboiteapapier.cri@croix-rouge.fr) ou par téléphone le cas échéant (03 83 74 51 82). L'association d'insertion CRI-Adlis, partenaire du Grand Nancy sur cette opération, intervient durant les heures d'ouvertures des différentes sociétés pour vider les contenants et les remplacer si nécessaire. En 2020, 323 tonnes ont été collectées (- 2,4 % en 2019) auprès de 792 sociétés.

Évolution des quantités de papier collectées par type de collecte

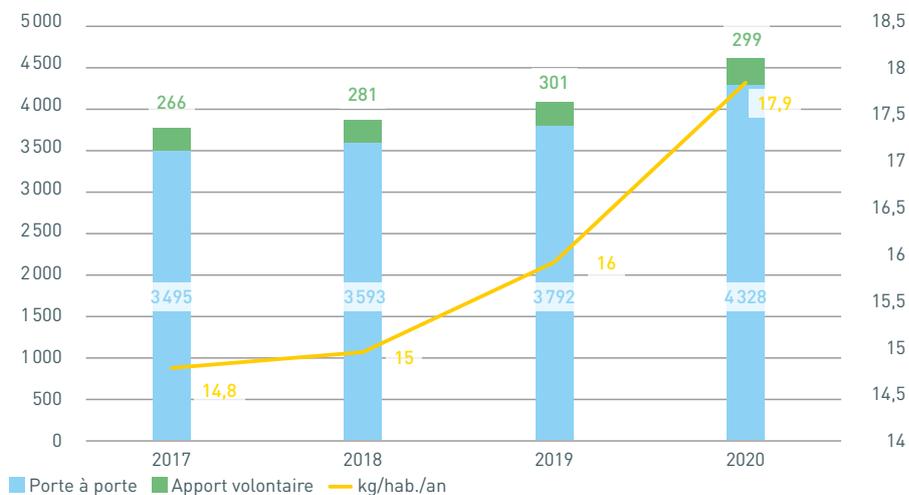


Les emballages

Les emballages sont collectés en porte-à-porte grâce à des écosacs (sacs transparents) ou des bacs roulants spécifiques (écobacs) dans certains immeubles et chez les professionnels. Des conteneurs semi-enterrés sont également implantés dans les grands ensembles collectifs. La collecte est effectuée une fois par semaine, les emballages étant ensuite acheminés vers le centre de tri Paprec à Dieulouard où sont séparés les différents constituants que sont le carton, les briques alimentaires, les plastiques (PET clair, PET coloré, PEHD et autres plastiques), les emballages métalliques (acier et aluminium).

La quantité d'emballages collectée en 2020 augmente par rapport à 2019 (+ 13,03 %) pour atteindre 4 627 tonnes. Cette augmentation importante est due en partie à l'extension des consignes de tri à tous les plastiques au 1^{er} novembre 2020 qui a permis d'augmenter respectivement les tonnages de 28,6 % et 45,6 % sur les mois de novembre et décembre 2020. Une augmentation importante est attendue en 2021 puisque les nouvelles consignes de tri seront en place sur l'année complète.

Évolution des quantités d'emballages collectées par type de collecte



La qualité du tri des emballages est stable, le refus de tri étant de 15 %.

Il n'existe pas de données nationales pour les emballages et le papier seuls. En revanche, il existe des ratios pour le flux emballages et papiers en mélange.

Ainsi, sur le Grand Nancy, un habitant trie 32,3 kg d'emballages et de papiers par an contre 42 kg au niveau national en milieu urbain dense³ et 49 kg au niveau national.

Ces données confirment qu'il existe encore un gisement potentiel sur ces deux flux sur la Métropole.

³La collecte des déchets par le service public en France : résultats 2017 - Ademe

Les cartons des professionnels

Une collecte spécifique des cartons des professionnels est organisée sur le Grand Nancy. Ceux-ci doivent être présentés soit pliés et ficelés au sol (petites quantités), soit en bacs. La collecte a lieu, après inscription, tous les jours (du lundi au samedi) sur l'hypercentre de Nancy et deux fois par semaine sur les autres secteurs. La redevance spéciale (mode de financement spécifique aux professionnels et incitatif au tri) a permis d'accroître fortement le tri de cet emballage.

En 2020, 1 928 tonnes de cartons ont été collectées auprès des professionnels du Grand Nancy, tonnage en baisse de 14% par rapport à 2019, en lien avec la fermeture de nombreuses entreprises pendant le premier confinement.

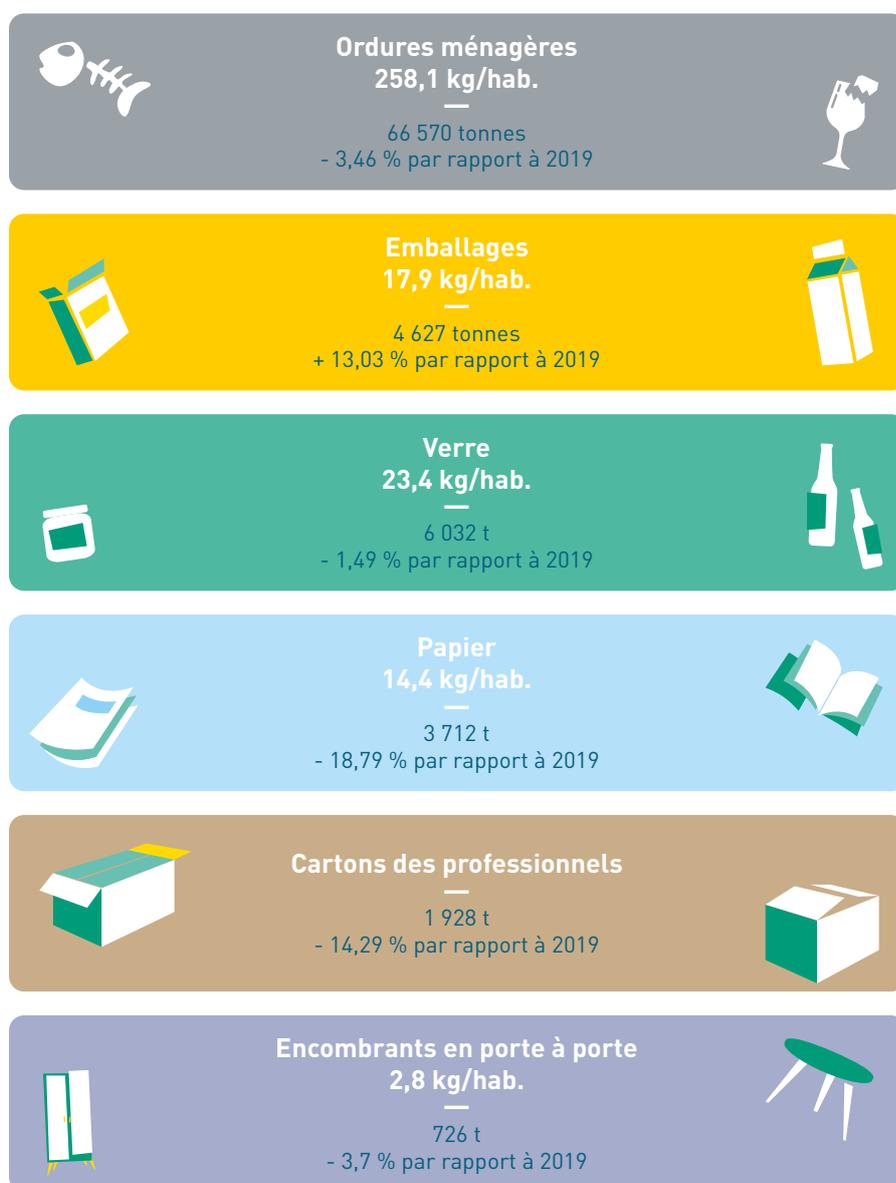
La collecte des déchets encombrants

L'apport en déchetterie des déchets encombrants permet de les valoriser, de même que pour ceux ramassés par le service propreté du Grand Nancy.

Une collecte annuelle en porte-à-porte des déchets encombrants est organisée. Les déchets encombrants ainsi collectés sont ensuite enfouis en installation de stockage pour les déchets non dangereux car leur collecte, réalisée avec une benne à compaction, imbrique les déchets les uns dans les autres et ne permet plus ensuite de séparer les différentes matières. Ainsi, en 2020, ce sont 726 tonnes de déchets qui ont été collectées chez les habitants du Grand Nancy (-3,7% par rapport à 2019).

Des bennes (pour le bois et les déchets divers) sont également disposées, à la demande des bailleurs, dans les grands ensembles collectifs afin de faciliter la gestion de ces déchets.

Résultats 2020 : la collecte en porte à porte et en apport volontaire en chiffres



La collecte en déchetteries

Le Grand Nancy met à disposition neuf déchetteries, sites gardiennés destinés à accueillir certains déchets des ménages qui ne doivent pas être déposés avec les déchets collectés en porte-à-porte : déchets encombrants (mobilier...), déchets de bricolage (gravats, bois...), déchets de jardin (déchets verts), déchets liquides (huile...) et déchets toxiques (piles, solvants, peinture...).

Déchetteries et horaires d'ouverture

Les 9 déchetteries du Grand Nancy	Horaires d'ouverture
Art-sur-Meurthe : route de Saulxures	Lundi au vendredi 13 h 30 à 19 h 30* Samedi, dimanche et jours fériés 9 h à 12 h et 13 h 30 à 19 h 30*
Heillecourt : Parc d'Activités Est	
Laneuveville-devant-Nancy : rue Raoul Cézard (RN4)	
Ludres : RN 57	
Malzéville : proche rond point de Pixérécourt	
Maxéville : avenue Jean Monnet (proche Zénith)	Voir horaires ci-dessous
Essey-lès-Nancy : route d'Agincourt (D913)	7j/7 – 7 h 30 à 19 h 30
Nancy : boulevard Jean Moulin	7j/7 – 9 h à 12 h et 13 h 30 à 19 h 30*
Vandœuvre-lès-Nancy : rue de Crévic	

* fermeture à 17h30 du 01/11 au 01/03

Déchetterie d'Essey-lès-Nancy**	JANV/FEV	MARS/OCT	NOV/DEC
Lundi	13 h 30-17 h 30	10 h-12 h* 13 h 30-18 h 30	13 h 30-17 h 30
Mardi	13 h 30-17 h 30	13 h 30-18 h 30	13 h 30-17 h 30
Mercredi	13 h 30-17 h 30	10 h-12 h 13 h 30-18 h 30	10 h-12 h 13 h 30-17 h 30
Jeudi	13 h 30-17 h 30	13 h 30-18 h 30	13 h 30-17 h 30
Vendredi	13 h 30-17 h 30	10 h-12 h 13 h 30-18 h 30	10 h-12 h 13 h 30-17 h 30
Samedi	9 h-12 h 13 h 30-17 h 30	9 h-12 h 13 h 30-18 h 30	9 h-12 h 13 h 30-17 h 30
Dimanche	9 h-12 h	9 h-12 h 13 h 30-18 h 30	9 h-12 h 13 h 30-17 h 30

*depuis le 1^{er} mars 2019 / **les horaires de la déchetterie d'Essey les Nancy ont évolué au 1^{er} mars 2021

Dispositif d'accès en déchetterie

Fonctionnement

L'accès aux déchetteries se fait au moyen d'une carte. Celle-ci doit être présentée devant le lecteur situé à l'entrée de la déchetterie pour ouvrir la barrière. Elle est gratuite pour les ménages Grands Nancéiens.

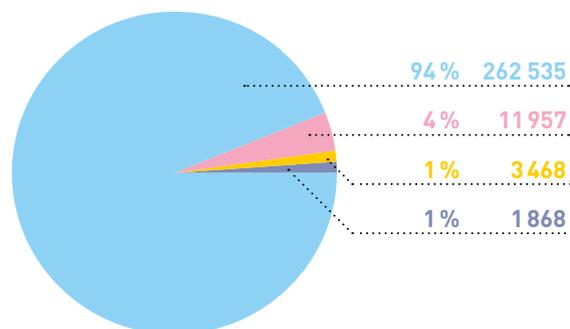
Grâce à ce système, les professionnels peuvent disposer d'une carte spécifique leur donnant accès à 3 déchetteries (Nancy, Ludres et Maxéville) du lundi au vendredi aux horaires habituels d'ouverture. Leurs dépôts leurs sont ensuite facturés en fonction du type et de la quantité de déchets déposés.

Enfin, les Communautés de communes de Seille et Grand Couronné et des Pays du Sel et du Vermois participent au financement du service des déchetteries du Grand Nancy permettant ainsi aux habitants de certaines communes de disposer d'une carte d'accès aux déchetteries du Grand Nancy. A compter de septembre 2020 et pour une durée de 7 mois, durée des travaux de la rénovation de leur déchetterie, les habitants de certaines communes de la Communauté de communes du Bassin de Pompey ont également accès aux déchetteries du Grand Nancy.

Bilan de l'année 2020

En 2020, 279 825 entrées ont été comptabilisées sur les 9 déchetteries du Grand Nancy, tout type d'usagers confondus (soit - 24,4 % par rapport à 2019). Ce chiffre est en nette baisse par rapport à 2019 du fait de la crise sanitaire. En effet, à partir du 17 mars au soir, les déchetteries ont été fermées sauf celle de Nancy qui a continué à accueillir les professionnels du lundi au vendredi afin de leur permettre d'évacuer leurs déchets durant le confinement. Les déchetteries ont progressivement rouvert à partir du 24 avril. Ce n'est qu'à partir du 2 juin que les horaires habituels d'ouverture ont été remis en place.

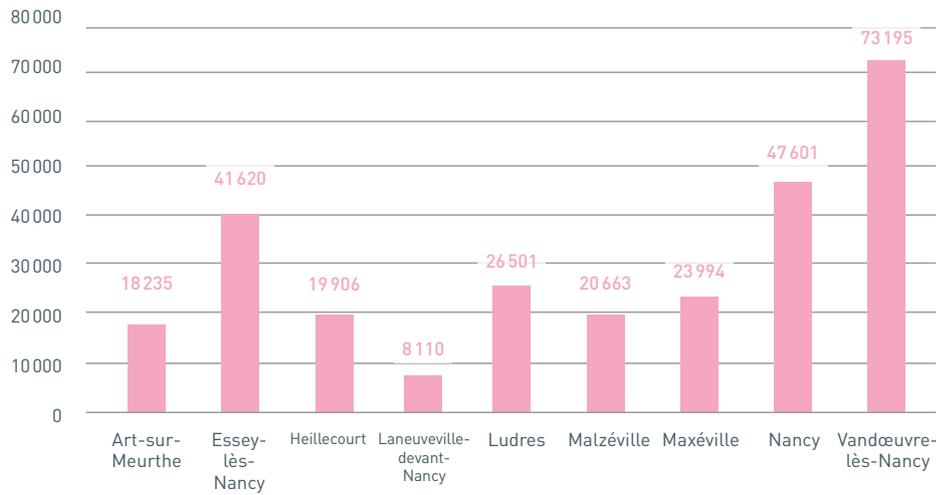
La répartition des entrées par collectivité est la suivante :



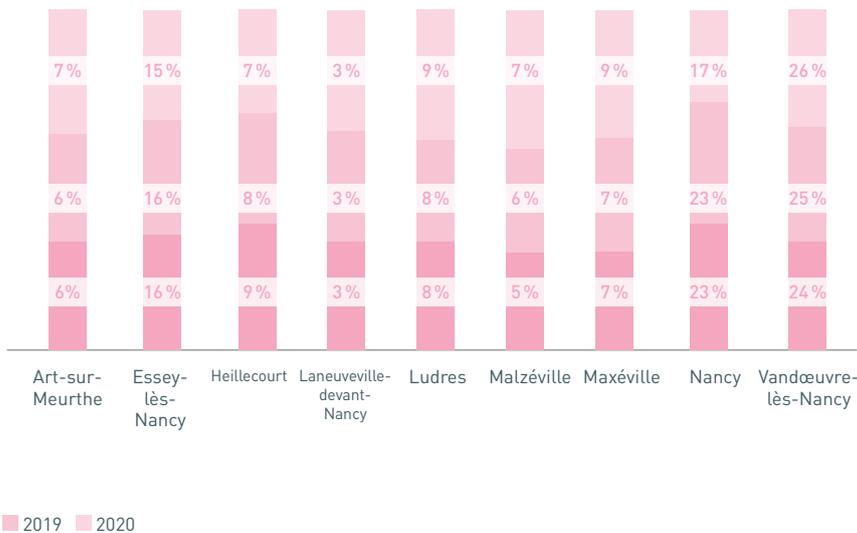
- Métropole du Grand Nancy
- CC Seille et Grand Couronné
- CC Bassin de Pompey
- CC Pays Sel et Vermois



Répartition des entrées par déchetterie en 2020



Évolution de la représentativité des entrées par déchetterie



La gestion des accès en déchetterie a permis de mettre en évidence que trois déchetteries concentrent près de 60 % des passages : Vandœuvre (26,16 %), Nancy (17,01 %) et Essey-lès-Nancy (14,87 %).

Déchets acceptés en déchetterie

Les déchets non dangereux

Les déchets autorisés sur les déchetteries sont les suivants :

- ▶ Gravats
- ▶ Ferrailles
- ▶ Bois
- ▶ Végétaux
- ▶ Cartons
- ▶ Encombrants
- ▶ Bouchons
- ▶ Polystyrène
- ▶ Bâches et films plastique
- ▶ Pneus (sans jantes)
- ▶ Huiles de friture (déchettes de Nancy, Vandœuvre, Essey, Heillecourt, Ludres et Malzéville)
- ▶ Huiles minérales
- ▶ Huisseries (Nancy, Ludres et Maxéville)
- ▶ Plâtre (Nancy et Maxéville)

Les déchets toxiques

Il existe une catégorie de déchets qui, du fait qu'ils sont produits ou détenus en petite quantité, passent relativement inaperçus mais représentent un danger pour l'environnement. Il s'agit notamment des produits suivants : emballages et bidons souillés, produits de jardinage et d'entretien, restes de peinture, solvants, vernis, piles, accumulateurs... Dans la pratique, ils sont souvent mal éliminés, en mélange avec les ordures ménagères, rejetés à l'égout ou brûlés à l'air libre.

Pour l'éviter et recueillir ces déchets et de les soumettre à un traitement spécifique, le Grand Nancy a mis en place :

▶ Une collecte de piles

Les piles sont collectées sur l'ensemble des déchetteries de l'agglomération. Elles sont ensuite traitées dans des structures spécialisées. En 2020, 8 tonnes de piles ont été collectées.

▶ Une collecte des déchets dangereux des ménages

Ce dispositif est ouvert sur sept déchetteries (Nancy, Vandœuvre, Essey, Heillecourt, Ludres, Maxéville et Malzéville) qui sont équipées de lieux de stockage sécurisés pour recevoir les déchets dangereux des ménages. Depuis 2015, le Grand Nancy a signé une convention avec EcoDDS, seul éco organisme en charge des déchets dangereux des ménages, qui prend à sa charge la collecte et le traitement des déchets dangereux des particuliers. Aussi en 2020, 148,7 tonnes ont été collectées et traitées gratuitement par EcoDDS. 66,5 tonnes non prises en compte par EcoDDS (déchets dangereux des professionnels notamment) ont été collectées par l'entreprise Chimirec.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques

Le Grand Nancy a mis progressivement en place, dès 2001, une collecte des DEEE sur ses déchetteries.

Conformément au principe « pollueur-payeur », le décret du 20 juillet 2005 a imposé aux producteurs de DEEE la prise en charge de leur collecte et de leur traitement pour valorisation ou élimination, et ce, à compter du 11 novembre 2006.

Dans ce cadre, le Grand Nancy a établi une convention avec OCAD3E et Eco Systèmes, respectivement organisme coordinateur et éco-organisme, pour la prise en charge de la collecte et de la valorisation de ces déchets collectés en déchetterie. À cette prise en charge s'ajoute une subvention au titre des frais d'accueil de ces déchets sur les déchetteries.

Ce nouveau dispositif a été mis en place sur le Grand Nancy le 1^{er} octobre 2007.

Désormais, les DEEE sont triés selon cinq catégories :

- ▶ le gros électroménager froid ;
- ▶ le gros électroménager hors froid ;
- ▶ les écrans ;
- ▶ les petits appareils en mélange ;
- ▶ les lampes à décharge.

En 2020, 1 322,6 tonnes de DEEE, soit 5 kg/an/habitant, ont été collectés sur le Grand Nancy ce qui représente une hausse de 8,5 % par rapport à 2019. Cette collecte a permis de collecter 233 148 appareils électriques et électroniques ainsi que 46 206 lampes en 2020.

	2019 (tonnes)	2020 (tonnes)	Progression des flux 2019-2020	Nombre d'objets 2020
GEM HF	396,5	456,2	+ 15,1 %	9 110
GEM F	228,3	258	+ 13 %	5 163
Écrans	132,8	118,8	- 10,5 %	8 257
PAM	457,2	485,4	- 6,2 %	210 618
Lampes	3,8	4,1	+ 9,1 %	46 206
TOTAL	1 218,6	1 322,6	+ 8,5 %	279 354

Extrait du rapport Développement Durable 2020 transmis par Ecosystèmes.



Ces DEEE ménagers sont ensuite acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Les résultats de cette valorisation sont les suivants :



Extrait du rapport Développement Durable 2020 transmis par Ecosystèmes

Les DEEE collectés par Ecosystèmes sont acheminés vers les sociétés suivantes :



Les DEEE particuliers

Les tubes fluorescents dits « néons », lampes basse consommation et autres lampes à décharge ont depuis le 15 novembre 2006 leur propre filière de recyclage, orchestrée par Recylum, éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Plusieurs solutions de collecte sont désormais à la disposition des détenteurs de lampes usagées afin de les faire éliminer dans des conditions conformes à la réglementation.

Les lampes usagées sont considérées comme des déchets spéciaux qui nécessitent d'être collectés séparément des déchets banals, à cause de la présence d'une infime quantité de mercure et de poudres fluorescentes. Ce sont également des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers.

Les déchetteries de Nancy, Vandœuvre, Essey, Heillecourt, Ludres, Maxéville et Malzéville sont équipées de conteneurs. Les lampes sont ensuite recyclées par Recylum. Le tonnage collecté en 2020 s'élève à 4,8 tonnes.

Les films plastiques et polystyrène

Depuis 2011, le Grand Nancy collecte séparément sur les déchetteries de Nancy, Ludres et Maxéville les films plastiques ainsi que le polystyrène. En 2020, 797 m³ de films plastiques ont été collectés ainsi que 2 856 m³ de polystyrène.

Les meubles

Depuis mai 2013, une éco-participation a été mise en place au niveau national et vient s'ajouter au coût d'achat de tout équipement d'ameublement. Par le biais d'une convention établie entre le Grand Nancy et Eco Mobilier, une collecte spécifique des déchets d'équipement d'ameublement se met progressivement en place dans les déchetteries. Ainsi, après Nancy et Vandœuvre en 2014, Essey en 2015, Maxéville en 2016, les déchetteries de Ludres, Art-sur-Meurthe et Malzéville ont été équipées en 2017 d'une benne permettant de recueillir séparément ces équipements qui sont ensuite collectés et valorisés aux frais d'Eco Mobilier.

4 177,4 tonnes ont ainsi été collectées en 2020 ce qui représente une hausse de + 16,1 % par rapport à 2019.

Les bouchons plastiques

La Métropole du Grand Nancy soutient depuis 2004 le projet de l'association « Les bouchons de l'espoir » en vue de collecter les bouchons plastiques. En 2013, le Grand Nancy a signé une convention avec l'association lui permettant, grâce au versement d'une subvention annuelle de fonctionnement, de poursuivre son action dans de bonnes conditions. De plus, le Grand Nancy s'engage à renforcer le partenariat avec l'association en communiquant sur les opérations menées par l'association, en mettant à disposition des contenants sur les déchetteries permettant la collecte des bouchons par l'association. En 2020, 9 tonnes de bouchons plastiques ont été collectées sur les déchetteries.



Le plâtre et les huisseries

Depuis le 1^{er} avril 2020, date de démarrage du nouveau marché de gestion des déchetteries, le Grand Nancy collecte séparément sur les déchetteries de Nancy, Ludres et Maxéville les huisseries et sur les déchetteries de Nancy et Maxéville le plâtre. Ainsi, en 2020, 52 tonnes ont été collectées.

Déchets refusés en déchetterie

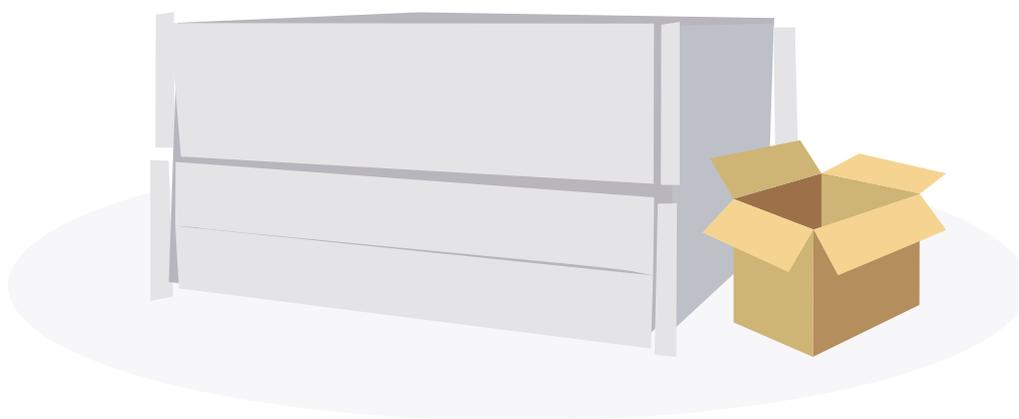
Sur les déchetteries, le Grand Nancy n'accepte pas les déchets suivants :

- ▶ Ordures ménagères
- ▶ Pneus jantés
- ▶ Bouteilles de gaz
- ▶ Déchets d'amiante liée
- ▶ Déchets radioactifs

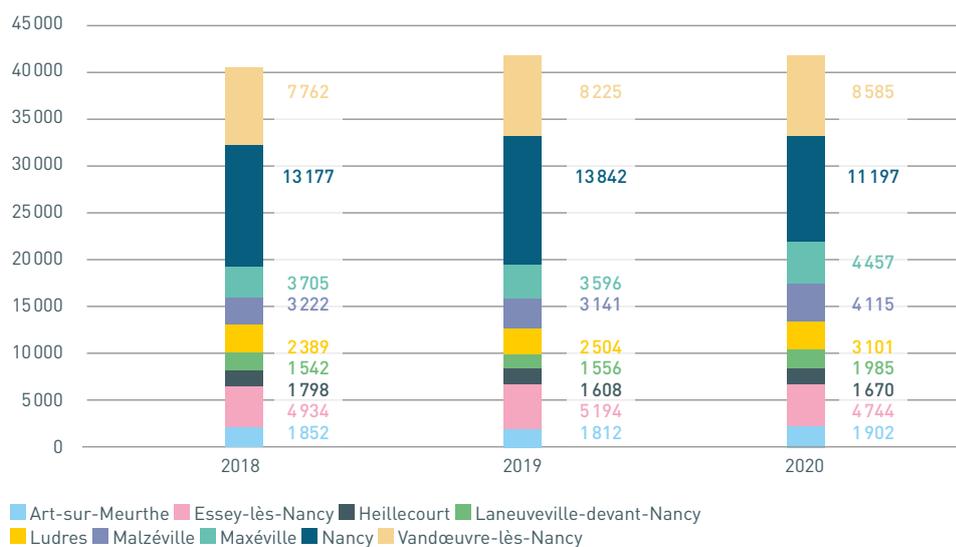
Résultats 2020 : la collecte en déchetteries en chiffres

	2018	2019	2020	% sur total 2020	Évolution n/n-1
Gravats	9 630	9 487	9 309	22,2 %	- 1,88 %
Divers	13 318	13 815	14 730	35,2 %	+ 6,62 %
Cartons	757	829	837	2 %	+ 0,97 %
Végétaux	6 598	5 633	4 879	11,7 %	-13,39 %
Bois	5 145	5 503	4 887	11,7 %	-11,20 %
Ferrailles	1 056	1 164	1 326	3,2 %	+ 13,89 %
Plâtre*			26	0,06 %	
Huisseries*			26	0,06 %	
DEEE	1 059	1 215	1 318	3,2 %	+ 8,53 %
Déchets diffus spécifiques	197	170	215	0,36 %	+ 26,63 %
Meubles	2 637	3 547	4 117	9,8 %	+ 16,08 %
Huiles alimentaires	8	9	6	0,02 %	-24,78 %
Lampes/néons	3	4	5		+ 25 %
Piles	10	10	8	0,02 %	-22,88 %
Bouchons	27	18	9	0,02 %	-50 %
Pneus	69	94	80	0,19 %	-14,85 %
Huiles minérales	27	40	31	0,07 %	-22,65 %
Batteries	28	23	21	0,05 %	-10,72 %
Polystyrène			34	0,08 %	
Films plastiques			7	0,02 %	
TOTAL	40 570	41 561	41 871	100 %	+ 0,75 %

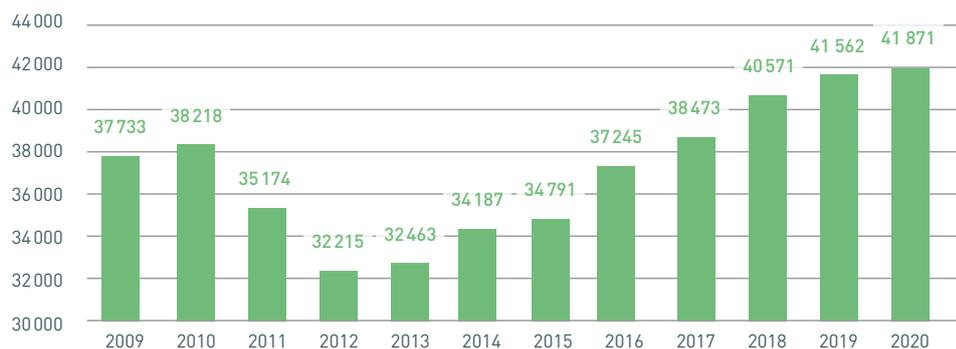
*Nouvelles filières mises en place au 1^{er} avril 2020 avec le démarrage du nouveau marché de gestion des déchetteries



Évolution du tonnage collecté par déchetterie



Évolution des tonnages collectés en déchetteries depuis 10 ans



Bilan des tonnages collectés en 2020

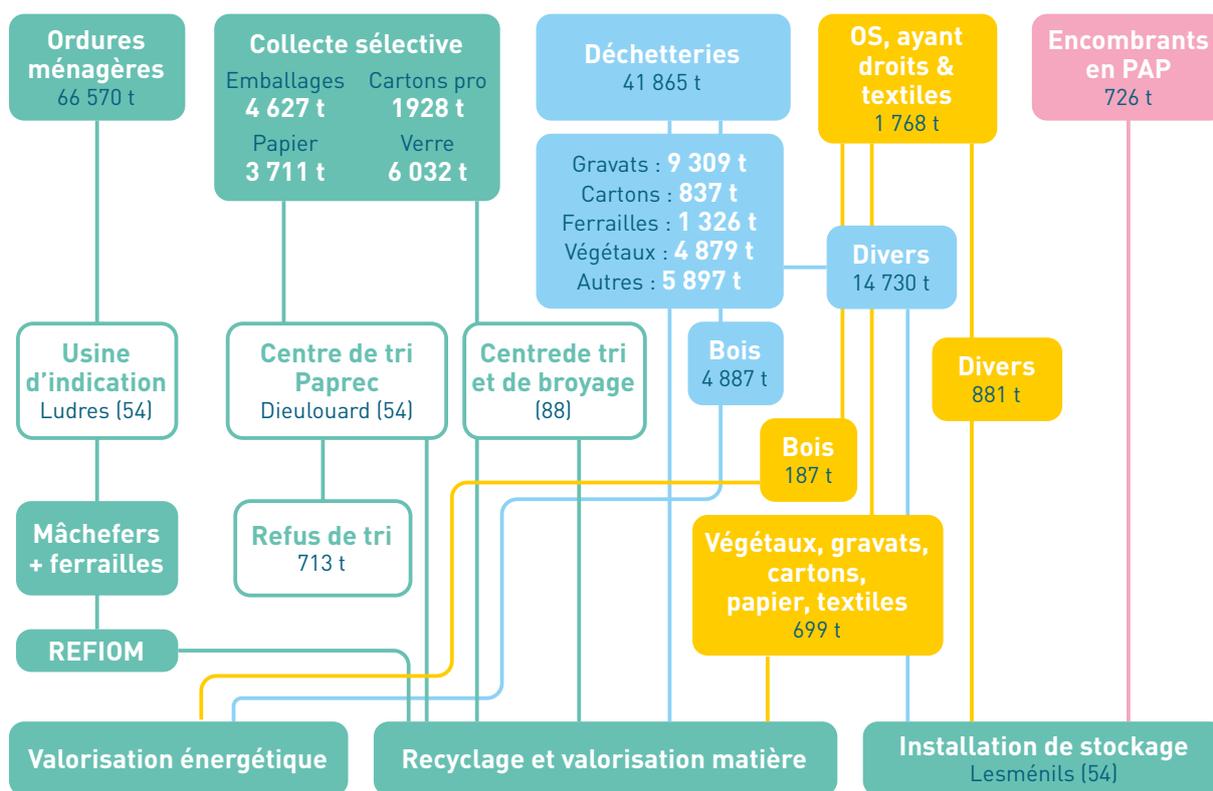
	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020
Ordures ménagères	71 019	68 958	66 570	- 3,5 %
Collecte sélective	16 668	17 034	16 299	- 4,3 %
Encombrants en porte à porte	717	754	726	- 3,68 %
Déchetteries	40 570	41 561	41 871	+ 0,75 %
Textiles	439	436	383	- 12,2 %
Autres déchets*	2 486	1 483	1 525	+ 2,82 %
TOTAL	132 453	130 226	127 374	-2,19 %

*Les autres déchets sont constitués des déchets apportés par certains apporteurs autorisés par le Grand Nancy directement sur Ludres 2 ou les déchets provenant des ordres de service

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



La valorisation des déchets du Grand Nancy en bref...



La valorisation des 127 227 tonnes de déchets collectés le Grand Nancy se répartit ainsi :



Valorisation matière

La valorisation matière est un mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage.

Le tri

Jusqu'au 31 mars 2020, les emballages collectés en mélange dans les écosacs ou écobacs (bouteilles et flacons plastiques, cartons, briques alimentaires, emballages métalliques) étaient acheminés vers le centre de tri de Razimont (Epinal-exploitant SITA, sous-traitant de Veolia) pour y être triés afin de séparer les différents matériaux avant envoi chez les recycleurs. Depuis le 1^{er} avril 2020, les emballages sont acheminés vers le centre de tri Paprec à Dieulouard.

Le verre collecté et envoyé sur un centre de tri et de broyage situé dans les Vosges (SIBELCO Green Solution), afin d'éliminer les indésirables (métal, porcelaine...), avant envoi à l'usine de recyclage OI Manufacturing situé à Gironcourt sur Vraine (88) où il sera recyclé.

90 % du papier est de bonne qualité ce qui permet de l'acheminer directement vers les papeteries. Les 10 % restants sont triés sur un centre de tri spécifique du prestataire à Thaon-les-Vosges (tri des différentes sortes de papier-carton) avant envoi en papeterie. Cette organisation a perduré jusqu'au 31 mars 2020. Depuis le 1^{er} avril 2020, l'intégralité du tonnage de papier collecté est acheminé directement chez le papetier Norske Skog à Golbey (88) afin d'y être recyclé.

Enfin, le carton issu des activités professionnelles fait l'objet d'un contrôle sommaire avant envoi dans la filière de recyclage.

Le recyclage

Depuis 1994, le Grand Nancy a passé des contrats successifs avec Citéo, société agréée par l'État chargée de percevoir une taxe auprès des industriels pour chaque emballage produit et d'aider ainsi les collectivités locales sur les opérations de collecte sélective et de tri.

L'aide de Citéo se compose principalement d'un soutien à chaque tonne triée et d'une aide à la communication, à laquelle s'ajoute la vente des matériaux à des sociétés assurant leur recyclage (avec un prix plancher de vente garanti).

Par délibération du 15 décembre 2017, le Grand Nancy a signé un nouveau contrat avec Citéo (Contrat Barème F) pour une durée de 5 ans et a désigné des repreneurs pour une durée de 3 ans renouvelable une fois pour deux ans. Les matières recyclées et les repreneurs sont les suivants :

- ▶ **plastiques** : Suez ;
- ▶ **flux développement** : Citéo. Depuis le 1^{er} novembre 2020, tous les plastiques se trient. Ainsi, un nouveau flux composé des plastiques foncés, pots et barquettes a fait son apparition et est repris directement par Citéo à coût zéro ;
- ▶ **briques alimentaires** : Suez puis Revipac depuis le 1^{er} juillet 2019;
- ▶ **cartonnettes** : Paprec France ;
- ▶ **acier** : Paprec France ;
- ▶ **aluminium** : Suez ;
- ▶ **verre** : OI France.



Les usines privilégiées par les recycleurs pour ces différents matériaux sont les suivantes :

- ▶ **plastiques** : Wellman à Verdun (55), Freudenberg Politec à Colmar (68), Plastipak (21), FPR (78), MPB à Chalon sur Saône (71), Ecoplastic (60) et CPA (01) ;
- ▶ **briques alimentaires** : Lucart Group à Laval-sur-Vologne (88) ;
- ▶ **cartons/cartonnettes** : DS Smith Kaisersberg (68), Blue Paper à Strasbourg (68) ;
- ▶ **acier** : Arcelor Mittal à Dunkerque (59) ou Differdang (Luxembourg) ;
- ▶ **aluminium** : Werrens Baelen (Belgique) ;
- ▶ **verre** : OI Manufacturing à Gironcourt (88).

De même, les cartons issus de la collecte des professionnels sont acheminés chez DS Smith à Kaisersberg (68) et chez Blue Paper à Strasbourg (68) et la ferraille issue des déchetteries à Toul (54).

Le tableau ci-dessous présente les tonnages de déchets recyclés issus de la collecte sélective ainsi que des déchetteries :

	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020
Plastiques	842	788	815	+ 3,43 %
PET Clair	540	450	384	+ 14,67 %
PET Foncé	147	181	138	- 23,76 %
PEHD	155	157	175	+ 11,46 %
Mix PEHD-PP	-	-	45	-
Films plastique	-	-	73	-
Flux développement	-	-	-	-
Briques alimentaires	65	152	214	+ 40,79 %
Cartons :	2 325	2 869	2 829	
dont collecte sélective	1 584	2 040	2 036	- 1,39 %
dont déchetteries	741	829	793	
Cartons des professionnels	2 135	2 299	1 870	- 18,7 %
Acier	324	342	277	- 19 %
Aluminium	60	44	59	+ 34,09 %
Ferraille des déchetteries	1 087	1 218*	1 421	+ 16,67 %
Verre	5 855	6 162	6 142	- 32,46 %
Papier	4 259	4 124	2 617	- 36,54 %
TOTAL	16 952	17 991	16 243	- 9,7 %

*Une erreur s'est glissée dans le rapport annuel 2019 sur ce tonnage

Le compostage

Le traitement des déchets verts issus des déchetteries fait l'objet d'un traitement par compostage sur une plate-forme à Ludres (54) depuis juin 2013. Cette plate-forme, auparavant exploitée par la société Betailne a été transférée par cette dernière à la société Onyx Est/Véolia au 1^{er} juillet 2017.

Ce compostage permet, à partir des 4 879 tonnes de végétaux collectés sur l'ensemble des 9 déchetteries du Grand Nancy, d'assurer la production d'environ 2 195* tonnes de compost ; ce compost a été mis à disposition des habitants du Grand Nancy lors de distributions dans chacune des 20 communes.

*1 tonne de déchets verts collectée en déchetterie permet de produire environ 450 kg de compost.

Les restitutions de compost

Chaque année, les habitants sont fidèles au rendez-vous des restitutions de compost issu des déchets verts qu'ils ont déposés en déchetterie où conseils et informations leur sont dispensés grâce à la présence d'agents métropolitains et de personnel de la société Véolia. Transformés sur la plateforme de Betailne Environnement à Ludres, le compost est distribué dans chaque commune à raison de deux campagnes de 20 jours par an. En 2020, en raison de la crise sanitaire, seules 16 restitutions de compost ont eu lieu et seules 253 tonnes ont rejoint les jardinières et jardins de l'agglomération (-70% / rapport à 2019).

Environ 390 tonnes ont également été restituées aux services en charge des espaces verts métropolitains. L'entreprise titulaire du marché a la charge de trouver un débouché pour le reliquat de compost produit.

Valorisation énergétique

L'unité de valorisation énergétique des déchets ménagers du Grand Nancy, dispose d'une capacité d'incinération de 120 000 tonnes par an. Cette usine est gérée sous forme de Délégation de Service Public par la société Val'ERgie (filiale de Véolia) depuis le 1^{er} juillet 2016 pour une durée de 10 ans.

L'usine, située à Ludres, reçoit les déchets ménagers du Grand Nancy et d'autres collectivités ainsi que des déchets hospitaliers (l'usine est agréée pour recevoir ce type de déchets jusqu'à 5 500 tonnes/an). Des déchets industriels banals peuvent être traités en cas de disponibilités des fours.

	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020
O.M. Grand Nancy *	72 442	70 264	67 954	-3,3 %
O.M. hors Grand Nancy **	27 999	26 823	26 685	-0,5 %
Déchets hospitaliers	5 320	4 549	5 091	+11,9 %
Déchets Industriels Banals (DIB)	5 384	6 700	7 000	+4,5 %
Déchets interruptibles / Autres déchets ménagers	372	-	-	-
TOTAL REÇU	111 517	108 336	106 730	-1,5 %

*dont ordures ménagères, refus de tri et déchets du service propreté de la voirie

**dont ordures ménagères, refus de tri

Le concessionnaire est tenu de traiter en priorité les déchets en provenance du Grand Nancy. Compte tenu de la disponibilité résiduelle des fours existants (appelée « vide de four »), il est autorisé à traiter sur site, en complément, les déchets ménagers de collectivités voisines.

Des DIB peuvent également être acceptés pour optimiser si besoin le fonctionnement des installations et garantir une valorisation maximale d'énergie, notamment à destination du réseau de chaleur de Vandœuvre.

Les quantités reçues ont été traitées de la façon suivante :

	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020
Incineré à Ludres*	113 553	108 734	105 782	-2,7 %
Incineré sur autre site**	37	44	41	-7,4 %
Mis en ISDND***	0	0	310	-
Mis en balles****	1 590	1 529	2 548	+66,6 %

*Tonnage reçu corrigé des variations de stocks

**Correspond aux déchets hospitaliers détournés

***Installation de Stockage des Déchets - Non Dangereux - uniquement 1^{er} semestre 2016

****Concerne uniquement les mois de juin et juillet



En 2020, les deux lignes de traitement 1 et 2 ont été arrêtées respectivement durant trois semaines (période août/septembre) pour les opérations de maintenance annuelle, dont une semaine commune (S37).

Le concessionnaire Val'ERgie s'est engagé à traiter la totalité des déchets produits par le Grand Nancy sur le site de Ludres. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2016, les déchets de la Métropole réceptionnés pendant les périodes d'arrêts techniques programmés sont stockés sous forme de balles et incinérés ultérieurement au fil de l'eau en fonction des disponibilités des fours.

La diminution du tonnage incinéré et mis en balles en 2020 est liée principalement à la baisse du traitement des OM en provenance du Grand Nancy (-3,3 % par rapport à 2019), et ce malgré l'augmentation des déchets hospitaliers (+11,9 % par rapport à 2019) en raison de la pandémie de Covid 19. L'augmentation des tonnages mis en balles (+66,6 % par rapport à 2019) est liée à l'arrêt totale de l'usine en semaine 37.

Fonctionnement de l'usine et de la production d'énergie

L'effectif de l'usine est de 31 personnes au 31 décembre 2020. Sa conduite est assurée 24 h/24 et 365 j/an. L'usine de Ludres est quadri-certifiée ISO 14001, ISO 9001, ISO 50001 et OHSAS 18001. La valorisation thermique des déchets permet de produire 19 t/h de vapeur haute pression (40 bars) servant à la production d'électricité par l'intermédiaire d'un groupe turboalternateur d'une puissance de 5,8 MW, le reste de la chaleur étant utilisée, via un réseau de 7 km de long, par le réseau de chaleur de Vandœuvre et le réseau du quartier Blandan/Médreville à Nancy.

La performance énergétique de l'usine a diminué en 2020 par rapport à 2019 (-2,7 %). En effet, lors de la révision majeure du groupe turbo alternateur, une défaillance a été détectée au niveau du stator et du rotor de l'alternateur. Le groupe turbo alternateur n'a pas pu être remis en service après l'arrêt technique et a redémarré au mois de décembre. Par ailleurs, en raison des conditions climatiques favorables, la vente de chaleur au réseau de Vandœuvre a atteint un bon niveau à 121 928 MWh (-2,3 % par rapport à 2019 année record). La performance énergétique détermine le taux de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) appliqué sur le site. Cumulé à d'autres critères environnementaux (valeur d'émissions de NOx < 80 mg/Nm3 et certification ISO 14 001), il permet au Grand Nancy de bénéficier d'une TGAP réduite.

	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020
Heures de fonctionnement	16 227	15 961	15 955	
Tonnage incinéré/heure/four	6,99	6,81	6,63	-2,7 %
Vapeur produite (t vapeur)	316 696	312 672	303 195	-3 %
Electricité produite (MWh)	38 466	39 106	28539	-27 %
Electricité vendue (MWh)	26 167	27 682	20489	-26 %
Chaleur vendue (MWh)	116 121	124 856	121 928	-2,3 %

Sous produit de l'incinération

L'incinération des déchets engendre deux sous-produits :

► Les mâchefers

	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020
Tonnage incinéré (rappel)	113 553	108 734	105 782	-2,7 %
Production mâchefers bruts				
En tonne	24 803	23 539	22 858	-2,9 %
En t/t OM	0,22	0,22	0,22	-
Valorisation (en t)				
Ferrailles sortie Ludres	293	82	87	+6 %
Ferrailles extraites sur la plateforme de traitement des mâchefers	1 938	1 706	1 602	-6,2 %
Non ferreux plateforme mâchefers	313	273	274	+0,6 %
Valorisation mâchefers (en t)				
Valorisation en Travaux Publics (y compris la valorisation des éventuels stocks constitués lors des années précédentes)	35 084	6 281	20 600	+228 %
Mise en CET	0	0	0	-

Les mâchefers, dont le tonnage représente environ 22 % du tonnage O.M. incinéré, sont transportés vers un centre agréé où ils sont déferrailés (ferreux et non ferreux), criblés, stockés pour être utilisés en sous-couches routières. La réalisation de ce traitement des mâchefers est confiée au groupement d'entreprises TTM/Lingeheld.

L'ensemble des mâchefers produits depuis juillet 2012 (date d'application d'une nouvelle réglementation) est valorisable.

Les mâchefers sont stockés sur des plateformes autorisées, gérées par le groupement d'entreprises TTM/Lingeheld qui assure également leur valorisation lorsque des opportunités (chantiers routiers...) se présentent. En raison de ce phénomène de stockage/déstockage, les quantités valorisées peuvent être supérieures à celles produites pour une année donnée.



Les REFION (résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères)

	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020
Tonnage incinéré (rappel)	113 553	108 734	105 782	-2,7 %
Production REFION				
* en tonne	3 391	2 957	2 758	-6,7 %
* en t/t OM	3,0%	2,72%	2,6 %	-4,1 %

Les REFION, qui concentrent la majeure partie de la pollution contenue dans les déchets, représentent environ 3 % du tonnage d'O.M. incinéré. Les REFION sont constitués de deux types de déchets : les cendres récupérées sous les électro-filtres et les chaudières, et les cendres récupérées sous les filtres à manches. Ces dernières contiennent des résidus des réactifs de traitement des fumées, on les appelle les Produits Sodiques Résiduaires (PSR).

Les REFION sont envoyés à Rosières-aux-Salines, chez RESOLEST. Les PSR y sont recyclés sous forme d'une saumure réutilisée en soudière. Cette saumure remplace ainsi une partie des matières premières nécessaires à la fabrication du carbonate de sodium principalement utilisé pour l'industrie verrière. Les cendres sont quant à elles réutilisées pour filtrer les PSR et sont ensuite envoyées en installation de stockage.

Enfouissement

Les déchets issus de la collecte des encombrants en porte-à-porte et des bennes « divers » de déchetteries sont acheminés vers l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Lesménils (54-exploitant SUEZ). En effet, ces déchets sont collectés par une benne à compaction qui imbrique les déchets les uns dans les autres ne permettant pas ensuite la séparation des différentes matières.

	2018	2019	2020	Évolution 2019/2020
Tonnages enfouis	16 050	15 993	16 337	+ 2,2 %
Indicateur (base 100 en 2010)	114,24	113,83	116,28	-

(tonnage 2010 : 14 050 tonnes)

Afin de sensibiliser et d'informer les usagers, la Métropole met en œuvre différentes actions : édition de documents, campagnes thématiques (notamment en 2017 les campagnes sur les papiers et les emballages, sur la gestion des déchets verts de jardin et plus généralement sur la réduction des déchets lors de la semaine européenne dédiée à ce thème), mobilisation de relais... La Métropole multiplie également les actions de proximité pour favoriser la rencontre et les échanges avec les habitants, notamment tel que suit :

La Maison de l'Habitat et du Développement Durable

La Maison de l'Habitat et du Développement Durable est située sur l'esplanade Philippe Seguin à Nancy. En tant que service de proximité, elle assure un rôle essentiel en matière de communication avec 3 843 contacts physiques (- 29.9 % / 2019) et 12 303 contacts téléphoniques (+42.3 % / 2019) sur la thématique « déchets ». Cette baisse est due à la fermeture de la MHDD du 16/03 au 11/05 (une permanence téléphonique a toutefois été mise en place à partir du 24/03).

La Maison de l'Habitat et du Développement Durable :

- ▶ informe sur les modalités de prévention, de tri et de collecte des déchets (comment limiter sa production de déchets, pourquoi et comment trier...), sur les encombrants (accès des déchetteries, collecte en porte à porte) et le compostage (fabrication de compost, acquisition d'un composteur...);
- ▶ assure la distribution d'écosacs pour les nouveaux habitants, ainsi que pour les habitants absents lors de la collecte en porte à porte;
- ▶ propose de la documentation sur la prévention et le tri des déchets, des animations et des expositions pédagogiques.



Jardins de Ville, Jardins de Vie

En 2020 a eu lieu la 16^e édition de Jardins de ville, jardins de vie les 26 et 27 septembre.

Malgré la crise sanitaire et les conditions météorologiques, l'événement a pu être maintenu et a accueilli environ 3 000 visiteurs, bravant la pluie et le vent. Cette fête des écocitoyens attire de 15 000 à 20 000 visiteurs depuis 2004. Elle réunit des acteurs du développement durable autour de thèmes comme le recyclage, l'environnement, la production gastronomique locale ou la sensibilisation à l'écologie. Plus d'une centaine d'exposants sont présents pour promouvoir leur savoir-faire et des animations sont également proposées pour aborder ces thèmes de manière ludique. Jardins de Ville, Jardins de Vie est un événement qui séduit petits et grands.



Les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri

Les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri assurent la communication de terrain sur le tri, le recyclage et la prévention des déchets.

Chaque année, les habitants sont fidèles au rendez-vous des restitutions de compost issu des déchets verts qu'ils ont déposés en déchetterie. Les actions de sensibilisation des Ambassadeurs de la Prévention et du Tri en chiffres en 2020 :

- ▶ 958 personnes sensibilisées lors d'information en porte à porte
- ▶ 20 suivi de collecte réalisés
- ▶ 159 personnes sensibilisées dans les collèges et lycées
- ▶ 13 animations scolaires réalisées, soit 314 élèves sensibilisés
- ▶ 6 participations à des manifestations ou animations d'ateliers prévention produits ménagers ou cosmétiques.

Les maîtres composteurs

Les maîtres composteurs sont également intervenus dans les écoles de l'agglomération afin de faire découvrir aux enfants la pratique du compostage et du lombricompostage (6 animations scolaires réalisées, soit 130 élèves sensibilisés).

Les maîtres composteurs du Grand Nancy sont régulièrement sollicités pour animer des stands d'information sur le compostage/gestion des déchets verts/jardinage pauvre en déchets. Malgré, la crise sanitaire, des stands d'information ont été assurés lors des manifestations suivantes :

- ▶ Salon de l'habitat du 4 au 9 mars au parc des expos de Nancy
- ▶ Pépinière en Verts les 5 et 6 septembre au parc de la Pépinière à Nancy
- ▶ Jardins de Ville, Jardins de Vie les 26 et 27 septembre au domaine de Montaigu à Laneuveville-Devant-Nancy
- ▶ Bourse aux plantes le 6 octobre à Saulxures-Lès-Nancy
- ▶ Fête de la Nature le 11 octobre au parc de Madame de Graffigny à Villers-Lès-Nancy

Ce sont près de 5000 personnes qui ont été sensibilisées à la gestion des biodéchets.

Les manifestations publiques représentent également une part importante de la mission des ambassadeurs : outre les différentes manifestations sportives et éco-citoyennes pour lesquels le Grand Nancy est très souvent sollicité, les ambassadeurs participent aux manifestations communales ou associatives (Challenge de la citoyenneté, Nature en fête, Saveurs Nature, Pépinière en vert), auxquelles s'ajoutent les manifestations spécifiques organisées par les services du Grand Nancy (Semaine du Développement Durable, Semaine de la Réduction des Déchets, ateliers prévention produits cosmétiques et produits ménagers...).

En 2020, les actions de communication réalisées par les ambassadeurs ont été directement impactées par la crise sanitaire. En effet, très peu de manifestations ont été maintenues et les visites du centre de valorisation ont été suspendues.



Le Centre de Valorisation des Déchets

Aucune visite du centre de valorisation des déchets de Ludres n'a été organisée en 2020 en raison de la crise sanitaire.

Pour tout savoir sur les déchets, de la collecte au traitement, les Ambassadeurs de la Prévention et du Tri font visiter le centre de valorisation des déchets à Ludres. Ce site regroupe le centre de collecte, l'usine d'incinération des ordures ménagères et le nouveau circuit pédagogique. Une découverte ludique pour petits et grands avec expo, vidéos, quiz et jeux.



Les ateliers de fabrication de cosmétiques et produits ménagers

Pour sensibiliser de manière ludique et participative à la réduction des déchets, le service Prévention et sensibilisation a mis en place des ateliers *Do It Yourself*.

L'un permet de fabriquer des produits ménagers écologiques et économiques, l'autre des cosmétiques naturels et économiques, le tout en éliminant les emballages.

En raison de la crise sanitaire, ces ateliers ont été proposés au Salon de l'Habitat ainsi qu'à Jardins de Ville, Jardins de Vie.

L'extension des consignes de tri : emballé, c'est trié !

Même au plus fort de la crise sanitaire, la collecte des déchets n'a pas été interrompue sur notre territoire. Et même confinés, les habitants de la métropole n'ont vous jamais cessé de trier.

Cette période inédite nous a amené à réfléchir à nos modes de consommation et à nos habitudes. Mais pour faire évoluer nos pratiques, il fallait que ce soit simple. C'est pourquoi depuis le 1^{er} novembre, tous les emballages vont au tri ! Il n'y a donc plus de question à se poser : pots de yaourt, de crème, tubes de dentifrice, barquettes, polystyrène, films de protection, capsules en aluminium... Une règle qui va dans le bon sens puisqu'elle contribue à réduire significativement le volume de déchets ménagers.

Cette mesure a été rendue possible grâce à la modernisation du centre de tri PAPREC à Dieulouard, engagée avec notre partenaire Citéo, spécialisé dans le recyclage des emballages et des papiers. Cette modernisation, associée à la création de nouveaux débouchés pour les plastiques recyclés, permet désormais de recycler plus. Trier, c'est bon pour l'économie locale. Les déchets issus de la collecte sélective aident à faire fonctionner les entreprises régionales ! Grâce aux éco-sacs bien remplis, l'usine de tri PAPREC de Dieulouard peut tourner à bon régime. Les déchets triés sont ensuite acheminés vers des usines de recyclage de la région pour connaître une nouvelle vie. En Alsace, DS Smith et Blue Paper fabriquent des emballages à partir des cartons. Les briques alimentaires retrouvent une nouvelle vie à Laval-sur-Vologne, chez Lucart Group. Quant aux bouteilles plastiques, nombre d'entreprises lorraines et alsaciennes les utilisent pour leur production. De même, les papiers collectés en points d'apport volontaire sont valorisés localement. À Golbey, l'entreprise Norske Skog produit du papier journal grâce à vos papiers.



Dès la fin du mois d'octobre, une communication a été réalisée par les services du Grand Nancy pour informer les Grands Nancéiens de ces modifications via le site internet, un article dans le Métropoly ainsi que dans les bulletins municipaux. Un flyer distribué dans les boîtes aux lettres en décembre est venu compléter la communication.

LES INDICATEURS JURIDIQUES ET FINANCIERS



Les relations contractuelles

Collecte, tri et traitement

L'année 2020 a été marquée par le démarrage des nouveaux marchés de collecte. Ainsi, huit marchés permettent d'assurer la gestion des déchets ménagers du Grand Nancy :

- ▶ la pré-collecte (distribution des bacs et sacs, maintenance) et la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables (groupement RIMMA ONYX EST),
- ▶ le tri et conditionnement des emballages et cartons (PAPREC) avec Onyx en sous traitance,
- ▶ la gestion des déchetteries (NICOLLIN),
- ▶ la reprise de la ferraille (ECORE),
- ▶ la reprise des cartons des professionnels (CITRAVAL)
- ▶ la reprise des papiers (NORSKE SKOG),
- ▶ le traitement des déchets issus des déchetteries (groupement Rimma Onyx Est),
- ▶ le traitement des déchets verts (Société Onyx Est avec Betaigne Environnement en sous traitance).

Ces marchés sont conclus pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} avril 2020.

Citéo

Citéo, éco-organisme agréé par l'État, accompagne techniquement et financièrement les collectivités dans la mise en place du tri des emballages et des déchets d'imprimés. Le Grand Nancy est signataire depuis le 1^{er} janvier 2018 d'un Contrat pour l'Action et la Performance (barème F) pour la collecte et le traitement des emballages et d'un contrat pour la collecte et l'élimination des déchets d'imprimés avec Citéo. Ces contrats sont conclus pour une durée de 5 ans (2018-2022).

Les autres éco-organismes

Afin de bénéficier de soutiens financiers, d'une collecte et d'un traitement gratuits de certains types de déchets, le Grand Nancy a conventionné avec plusieurs éco organismes :

- ▶ Écosystème pour la collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- ▶ Recylum pour la collecte et le traitement des lampes usagées ;
- ▶ ÉcoMobilier pour la collecte et le traitement des meubles collectés en déchetteries ;
- ▶ ÉcoDDS pour la collecte et le traitement des déchets dangereux des ménages collectés en déchetteries ;
- ▶ ÉcoTextile pour la collecte et le traitement des déchets d'habillement, linges de maison et maroquinerie collectés dans des bornes spécialisées mises en place sur le territoire du Grand Nancy.

Les aspects financiers

Les investissements

Le Grand Nancy prend en charge les investissements suivants :

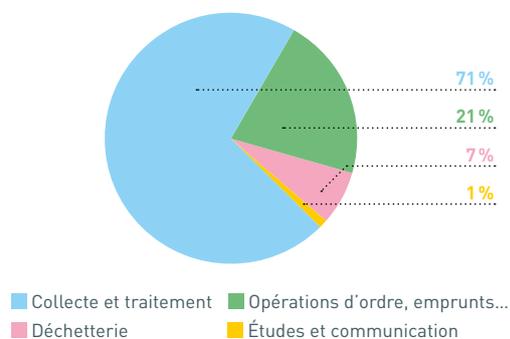
- ▶ acquisition de bacs et conteneurs ;
- ▶ maintenance du centre de collecte, comprenant des locaux administratifs, des vestiaires et des locaux de remisage et d'entretien des véhicules de collecte ;
- ▶ construction et entretien des déchetteries ;
- ▶ travaux divers d'aménagement liés à la collecte.

Les dépenses

Pour l'année 2020, les dépenses d'investissements s'élèvent à 1,745 M€, auxquels il convient d'ajouter le remboursement du capital des emprunts inhérents à la collecte et au traitement des déchets et des opérations d'ordre (0,476 M€), soit un total de 2,220 M€. Ces dépenses sont ventilées en trois sous-fonctions :

- ▶ **Collecte et traitement (1,575 M€)** : ces dépenses assurent le financement des prestations liées à la pré-collecte (acquisitions de bacs, conteneurs enterrés et semi-enterrés, ainsi que les travaux correspondant à leur implantation) pour un montant de 1,391 M€ en 2020 et à la maintenance du centre de collecte de Ludres (0,184 M€).
- ▶ **Déchetteries (0,147 M€)** : les dépenses mandatées sur cette opération concernent les travaux réalisés sur les déchetteries. En 2020, des petits travaux de maintenance et d'entretien (0,052 M€) ont été réalisés sur l'ensemble des déchetteries de l'agglomération ainsi que sur le parc des bennes de déchetterie (0,054 M€). De plus, les études de maîtrise d'œuvre concernant l'extension de la déchetterie de Ludres se sont poursuivies en 2020 (0,041 M€).
- ▶ **Études et communication (0,023 M€)** : cette enveloppe est dédiée aux opérations de communication liées à la gestion des déchets (Écho du Tri, campagnes de communication...) et à la construction de la Maison de la Prévention et du Tri.

Répartition des dépenses d'investissement



Les recettes

Les recettes d'investissement pour l'année 2020 s'élèvent à **1,51 M€**.

En 2020, les recettes sont constituées uniquement d'opérations comptables pour un montant de 1,51 M€ inscrits au compte administratif.

Le fonctionnement

L'évolution des dépenses de collecte et de traitement des déchets est présentée ci-dessous (certaines charges, qui n'étaient pas comptabilisées dans ce tableau jusqu'à présent, ont été intégrées à partir de 2018). Par ailleurs, il convient de noter qu'à partir du 1^{er} avril 2020, les tarifs des nouveaux marchés de gestion des déchets s'appliquant, peuvent expliquer certaines évolutions.

Prestations	2018	2019	2020	Évolution
Collecte (incluant la pré-collecte)	12 140 620 € dont 3 428 880 € HT	12 651 010 € dont 3 544 557 € HT	11 020 436 € ¹ dont 3 209 899 € HT	- 12,9 %
Gestion des déchetteries	2 140 580 € dont 24 540 € HT	2 163 600 € dont 31 060 € HT	2 400 989 € ² dont 29 494 € HT	+ 11 %
Traitement des déchets de déchetteries (hors déchets verts et déchets spéciaux)	1 978 340 €	2 236 970 €	3 196 018 € ³	+ 42,9 %
Tri	898 630 € HT	1 171 030 € HT	1 206 156 € HT	+ 3 %
Traitement des déchets verts (restitutions de compost comprises)	248 280 €	232 595 €	196 606 €	- 15,5 %
Traitement des déchets spéciaux (Dasri, DDS, huiles noires)	57 970 €	97 460 €	55 815 €	- 42,7 %
Incinération	4 319 662 € HT	4 331 265 € HT	4 470 864 € HT	+ 3,2 %
Taxe foncière de l'usine	1 369 547 €	-	-	-
Acquisition sacs	208 770 € dont 185 310 € HT	117 157 € dont 87 513 € HT	176 408 € dont 122 414 € HT	+ 50,6 %
Frais de personnel	2 472 100 €	2 616 743 €	2 596 745 €	- 0,8 %
Intérêt des emprunts	78 478 €	71 171 €	60 359 €	- 15,2 %
Subventions	72 000 €	113 790 €	84 500 €	- 25,7 %
Frais divers	2 905 055 € dont 74 815 € HT	2 723 149 € dont 154 626 € HT	2 820 435 € dont 76 070 € HT	+ 3,6 %
TOTAL	28 890 325 € dont 8 932 135 € HT	28 525 940 € dont 9 320 051 € HT	28 285 331 € dont 9 114 897 € HT	- 0,8 %

¹ En 2020, les tonnages collectés d'ordures ménagères, de papier, de verre et de cartons diminuent.

De plus, en raison de la crise sanitaire, les opérations de maintenance et de lavage des bacs ont été fortement impactées et n'ont pu se réaliser dans leur totalité. La conjugaison de ces éléments entraîne une baisse des coûts ;

² L'augmentation constatée en 2020 est due à l'augmentation des prix du nouveau marché et à la mise en place de nouveaux services (filiales plâtre, huisseries...);

³ L'augmentation des coûts est liée à l'augmentation des tarifs de traitement de certains matériaux (bois et divers) cumulée à l'augmentation du tonnage de divers collecté en déchetteries (+ 6,6 %).

Les frais divers intègrent notamment les dépenses suivantes :

(en €)	2018	2019	2020
Communication (prestations, annonces, impressions)	241 300 € dont 25 705 € HT	264 055 € dont 67 640 € HT	236 463 € dont 29 531 € HT
Maintenance des portails du centre de collecte, des déchetteries, des compacteurs, vérifications des installations électriques sur déchetteries, des bornes pour DASRI	54 915 € dont 11 520 € HT	41 000 € dont 14 110 € HT	16 821 €
Locations mobilières et immobilières (système de vidéosurveillance des déchetteries...)	64 675 € dont 2 190 € HT	65 185 € dont 2 235 € HT	52 070 € dont 561 € HT
Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	1 472 491 €	937 403 €	981 454 €
Dotations aux amortissements	917 530 €	1 194 270 €	1 413 476 €

Le financement du service

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

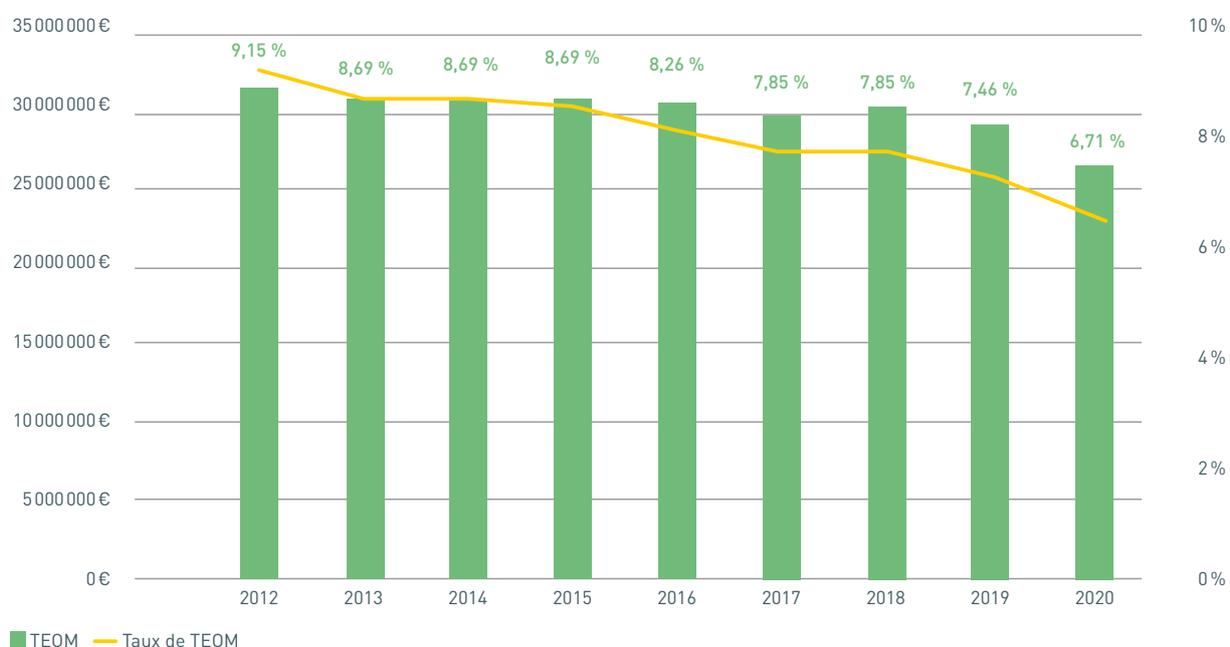
Le Grand Nancy a opté en 1975 pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti.

Stable de 2007 à 2012, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a baissé de 5 % une première fois en 2013 grâce aux nouveaux marchés de gestion des déchets et aux efforts des habitants en matière de prévention et de tri des déchets.

En 2016 et en 2017, le taux de la TEOM diminue à nouveau à chaque fois de 5 % en raison de la rationalisation du service de collecte en porte-à-porte (passage de deux collectes à une par an pour les encombrants, et de trois à deux collectes hebdomadaires des ordures ménagères en dehors de l'hypercentre de Nancy) et la fin de la distribution des sacs pour les ordures ménagères. En 2018, le taux de TEOM reste stable (7,85 %) puis baisse successivement de 5 % en 2019 et de 10 % en 2020 pour atteindre 6,71 %.

Le montant de la TEOM, qui s'élève à 26 798 529 € pour 2020, a donc évolué de la manière suivante :

Évolution de la TEOM



La redevance spéciale

Sur la quantité de déchets ménagers et assimilés collectées chaque année sur le territoire du Grand Nancy (hors déchetterie), on estime que 30 % sont issus d'activités professionnelles et d'établissements publics. Dès lors que ces activités produisent plus de 1 000 litres de déchets par semaine, elles sont soumises au paiement de la Redevance Spéciale (RS).

Qui sont les redevables ?

Tous les producteurs de déchets professionnels sont concernés dès lors qu'ils bénéficient du service de collecte assuré par le Grand Nancy.

Pour les établissements publics (bâtiments communaux, universités, collèges et lycées, administrations...) jusqu'à présent exonérés de TEOM, la RS s'applique dès le premier litre de déchets produits.

Pour les activités professionnelles (commerçants, artisans, industriels...) qui paient une TEOM, le Grand Nancy applique le système suivant :

- ▶ **Production inférieure à 1 000 litres hebdomadaires :** le producteur ne paie pas de RS, seule la TEOM s'applique considérant qu'elle correspond au coût de collecte et de traitement des déchets. Ex : une entreprise possédant un bac de 340 litres collecté deux fois par semaine ne sera pas soumise à RS puisque sa production hebdomadaire est de 680 litres.
- ▶ **Production supérieure à 1 000 litres hebdomadaires :** le producteur, s'il décide de faire appel aux services du Grand Nancy, est soumis à une RS calculée sur la quantité de déchets supérieure à 1 000 litres par semaine (les 1 000 premiers litres étant payés par la TEOM). Ex : un commerçant possédant un bac de 750 litres collecté 2 fois par semaine paiera une RS sur 500 litres : $(750 \text{ L} \times 2) - 1000 = 500 \text{ litres}$.

Comment est calculée la Redevance Spéciale ?

Le volume de bacs mis à disposition sert de base pour le calcul. Le montant annuel de la RS s'obtient grâce à la formule suivante :



*Tarifs 2020 : déchets ménagers : 0,03046 € / L
Papier, verre, emballages : 0,01523€ / L
Carton : gratuit (si présenté plié et ficelé ou en bac).

Bilan 2020

Au 31 décembre 2020, 945 conventions sont signées avec des professionnels, ce qui représente 1 085 sites.

Le montant de la Redevance Spéciale pour l'année 2020 s'élève à **2 040 202 €**, chiffre en baisse par rapport à 2019 (- 29,43 %) en raison de la crise sanitaire.

Les apports en déchetterie

La présentation d'une carte est obligatoire pour pouvoir déposer ses déchets en déchetteries. Les habitants du Grand Nancy bénéficient ainsi d'une carte d'accès gratuite. Par ailleurs, deux catégories d'utilisateurs peuvent également accéder aux déchetteries moyennant le paiement d'un coût d'accès au service.

Les professionnels

Les professionnels qui utilisent les déchetteries métropolitaines de Nancy, Ludres et Maxéville paient en fonction du type et du volume de déchets déposés en déchetteries.

Une carte est remise gratuitement à chaque professionnel qui doit obligatoirement être présentée devant le lecteur à l'entrée de la déchetterie. Un signal retentit avertissant le gardien de la présence d'un professionnel. Le gardien accueille le professionnel et estime les volumes par type de déchets. Les données sont enregistrées dans un terminal informatique et validées par le professionnel.

Celles-ci donnent lieu à une facturation mensuelle selon des tarifs suivants :

- ▶ Carton, ferrailles, DEEE : gratuit
- ▶ Bois, déchets verts : 10 € HT/m³
- ▶ Gravats : 25 € HT/m³
- ▶ Déchets divers : 35 € HT/m³
- ▶ Déchets diffus spécifiques : 2 € HT/kg

Pour 2020, les recettes issues des apports en déchetteries des professionnels s'élèvent à **232 222 €**.

Les communautés de communes voisines

Une convention a été signée entre le Grand Nancy et les communautés de communes Seille et Mauchère Grand Couronné et du Pays du Sel et du Vermois qui participent au financement du service, afin que leurs habitants puissent se rendre sur les 9 déchetteries du Grand Nancy.

Depuis septembre 2020, suite à la fermeture de leur déchetterie en raison de travaux, certains habitants de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey se rendent sur les déchetteries métropolitaines. La durée des travaux est estimée à 6 mois.

Aussi, pour 2020, la participation financière des collectivités extérieures s'élève à 271 342 €.



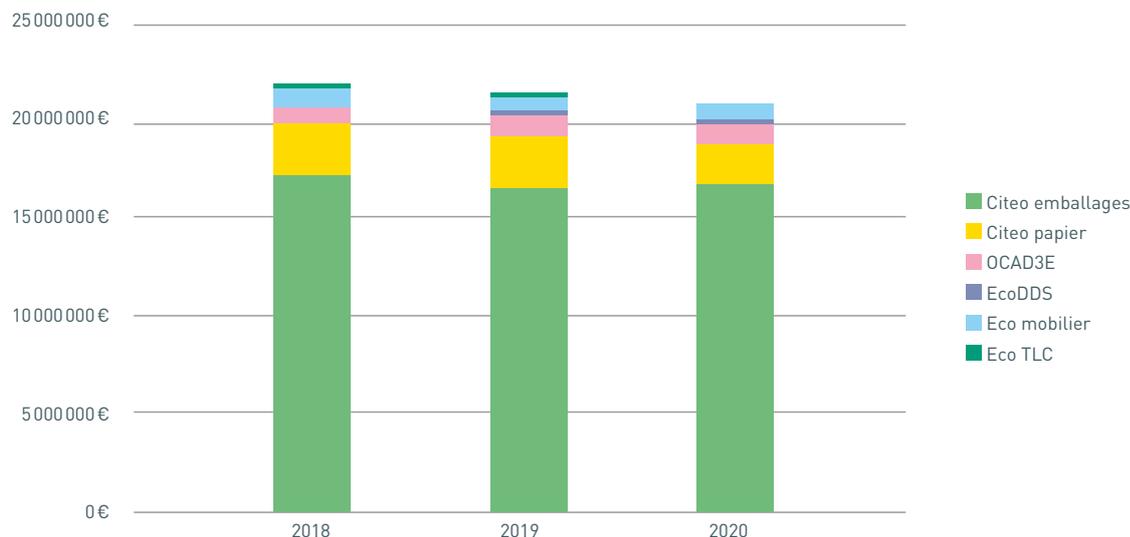
Les éco-organismes

Le Grand Nancy a conventionné avec plusieurs éco-organismes dont les soutiens sont détaillés comme suit :

en €	2018	2019	2020	Évolution 2019/2020
Citéo (emballages)	1 743 870 € HT	1 681 778 € HT	1 689 692 € HT	+ 0,47 %
Citéo (papier)	247 300 € HT	259 991 € HT	206 898 € HT	- 20,42 %
OCAD3E	81 545 €	89 426 €	84 266 €	- 5,8 %
EcoDDS	12 475 €	17 115 €	25 325 €	+ 48 %
Eco Mobilier	83 610 €	76 025 €	116 196 €	+ 52,8 %
Eco TLC	25 480 €	25 479 €	0 €	- 100 %
TOTAL	2 194 280 € dont 1 991 170 € HT	2 149 814 € dont 1 941 769 € HT	2 122 378 € dont 1 896 590 € HT	- 1,28 %

Le détail des soutiens au titre de chaque année figure en annexe du présent rapport.

Part des recettes des différents éco organismes



Les autres recettes

L'évolution des principales autres recettes est la suivante :

en €	2018	2019	2020	Évolution 2019/2020
Ademe	10 730 €	50 339 €	-	-
Vente de matériaux	1 310 455 € dont 1 148 545 € HT	1 257 770 € dont 1 130 653 € HT	934 738 € ³ dont 767 705 € HT	- 25,7 %
Redevance sur l'incinération ²	586 050 € HT	561 533 € HT	550 358 € HT	- 2 %
Autres (composteurs, cartes DASRI...) et opérations d'ordre	1 402 320 € ¹ dont 1 369 840 € HT	43 419 € ² dont 25 519 € HT	55 367 € dont 14 690 € HT	+ 27,5 %
TOTAL	3 309 555 € dont 2 518 385 € HT	1 913 061 € dont 1 717 705 € HT	1 540 463 € dont 1 332 753 € HT	- 19,48%

¹L'augmentation est due au remboursement de la taxe foncière de l'usine d'incinération par le délégataire. En effet, depuis le 1^{er} juillet 2017, il revient au délégataire de s'acquitter de la taxe foncière. Le Grand Nancy en tant que propriétaire, paie cette dernière et la refacture au délégataire, ce qui vient augmenter la ligne des recettes. Exceptionnellement en 2018, en raison d'un décalage du paiement de la taxe foncière de 2017 en 2018, le montant remboursé en 2018 est doublé ;

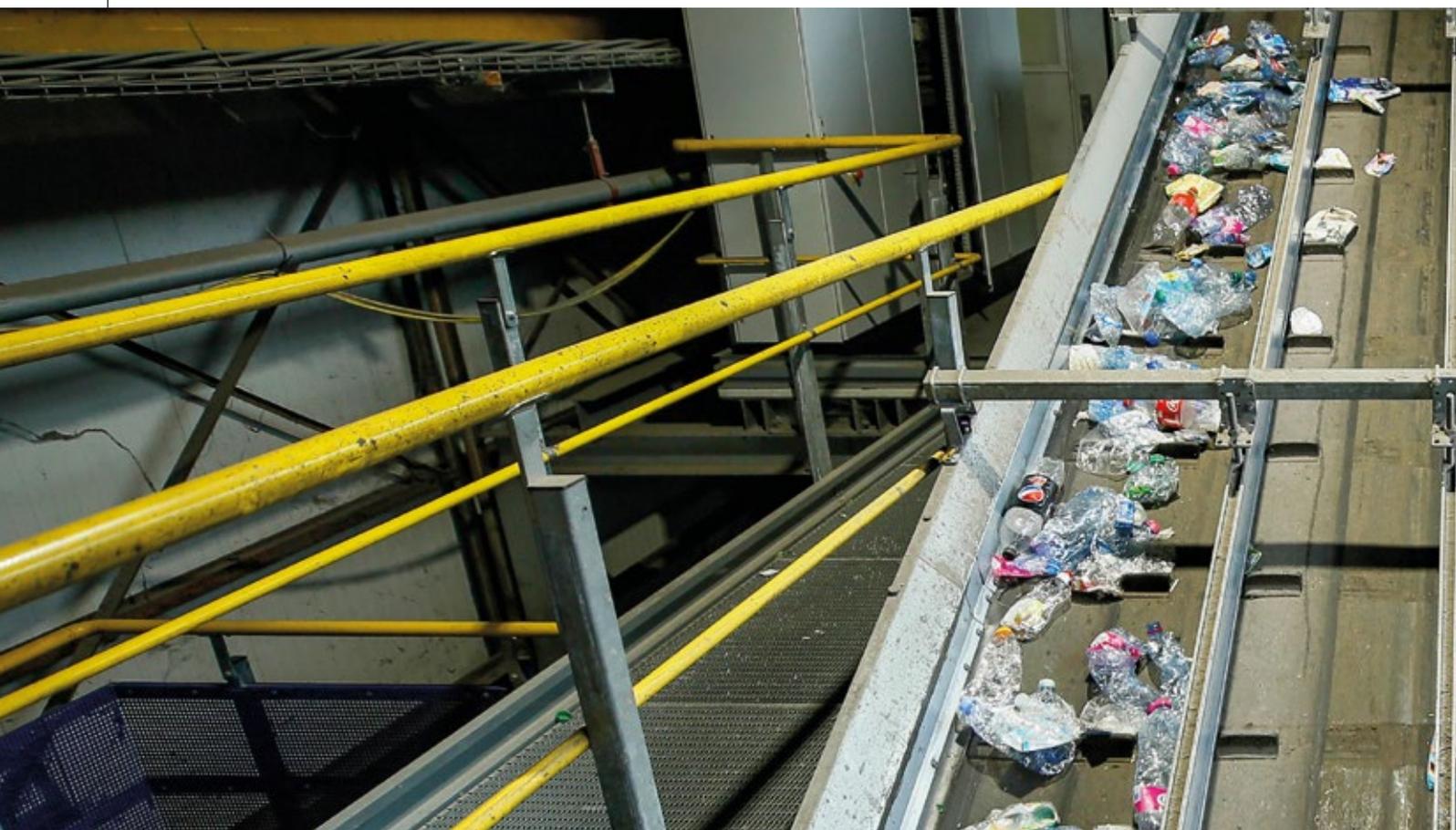
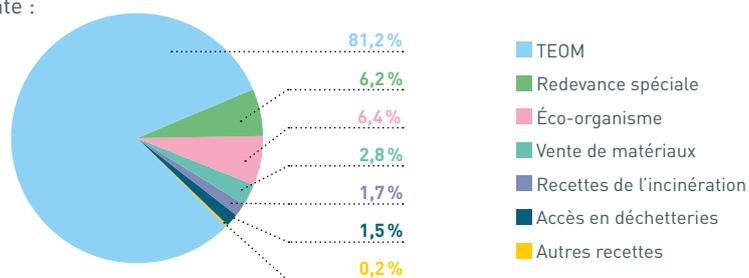
²En 2019, le délégataire s'acquitte directement de la taxe foncière de l'usine d'incinération. La recette liée au remboursement est donc supprimée ce qui contribue à faire baisser la ligne des autres recettes ;

³La baisse des recettes est liée à une chute du cours de certains matériaux cumulée à une baisse des tonnages recyclés.

Bilan des recettes

	2018	2019	2020	Évolution 2019/2020
TEOM	30 241 955 €	29 337 535 €	26 798 529 €	- 8,7 %
Redevance spéciale	2 791 680 €	2 891 076 €	2 040 202 €	- 29,4 %
Accès en déchetteries	295 530 € dont 140 745 € HT	337 565 € dont 182 780 € HT	503 564 € dont 232 222 € HT	+ 49,2 %
Eco-organismes	2 194 280 € dont 1 991 170 € HT	2 149 814 € dont 1 941 769 € HT	2 122 377 € dont 1 896 590 € HT	- 1,28 %
Autres recettes	3 309 555 € dont 2 518 385 € HT	1 913 061 € dont 1 717 705 € HT	1 540 463 € dont 1 332 753 € HT	- 19,48 %
TOTAL	38 833 000 € dont 4 650 300 € HT	36 629 051 € dont 3 842 254 € HT	33 005 135 € dont 3 461 565 € HT	- 9,89 %

La répartition des recettes de fonctionnement est la suivante :



Présentation analytique des coûts

Méthode utilisée

Les coûts liés à la gestion des déchets sont en constante évolution depuis ces dernières années et sont au cœur des préoccupations des collectivités dans un contexte budgétaire restreint.

L'Ademe a souhaité mettre en place un outil de connaissance des coûts permettant :

- ▶ d'identifier les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion ;
- ▶ de disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités pour :
 - identifier les pistes de maîtrise des coûts ;
 - éclairer la prise de décision ;
 - établir une tarification ;
 - communiquer sur les coûts auprès des usagers.

Il convient de préciser que les chiffres de cette analyse des coûts peuvent différer du compte administratif (et donc des chiffres présentés en amont). En effet, les valeurs indiquées ne sont pas celles qui tiennent compte des aides perçues au cours de l'année n considérée mais des aides relatives à l'activité de l'année n, perçues parfois en partie au cours de l'année n+1 voire n+2.

Sur la base de cet outil, l'Ademe a développé un référentiel national des coûts du service public d'élimination des déchets élaboré à partir des matrices de coûts des collectivités validées par un bureau d'études. Ce référentiel permet ainsi d'obtenir des coûts moyens de la gestion des déchets au niveau national en euros par tonne et euros par habitant tous flux confondus, par flux et par typologie d'habitat.

Le Grand Nancy est classé en milieu urbain dense du fait de son taux d'habitat collectif. L'urbain dense est notamment caractérisé en moyenne par des performances de collecte plus faibles sur le tri.

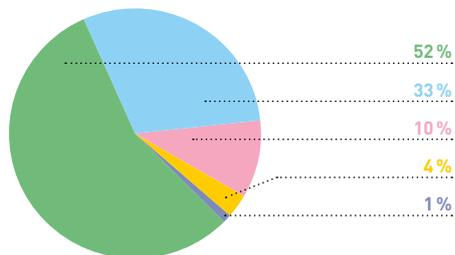
Enfin, il convient de noter que chaque territoire ayant ses propres caractéristiques (contraintes de territoire, niveau de service...), certains coûts peuvent être très éloignés des données moyennes sans représenter pour autant des dysfonctionnements.



La structure des coûts

La répartition des coûts par étape technique est la suivante :

Postes de charges

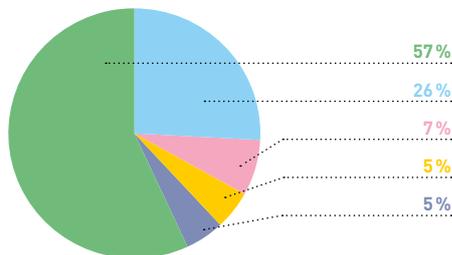


- Précollecte/collecte
- Traitement
- Charges fonctionnelles
- Transfert/transport
- Prévention

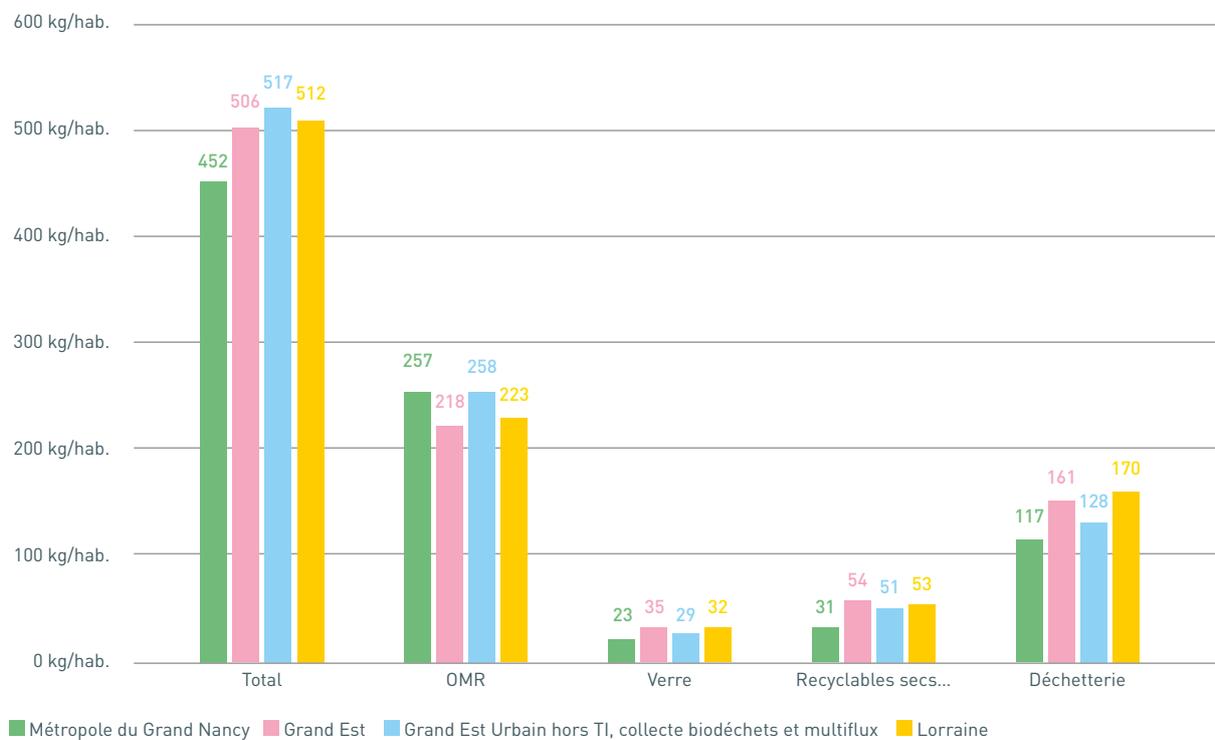
Les charges fonctionnelles regroupent les charges de communication ainsi que les charges de structure. 85 % des dépenses concernent la pré-collecte, la collecte et le traitement des déchets.

Performance de collecte par flux de déchets et comparaison aux données nationales

Répartition du coût tournage par flux



- OMR
- Déchetteries
- Recyclables secs hors verre
- Verre
- Autres

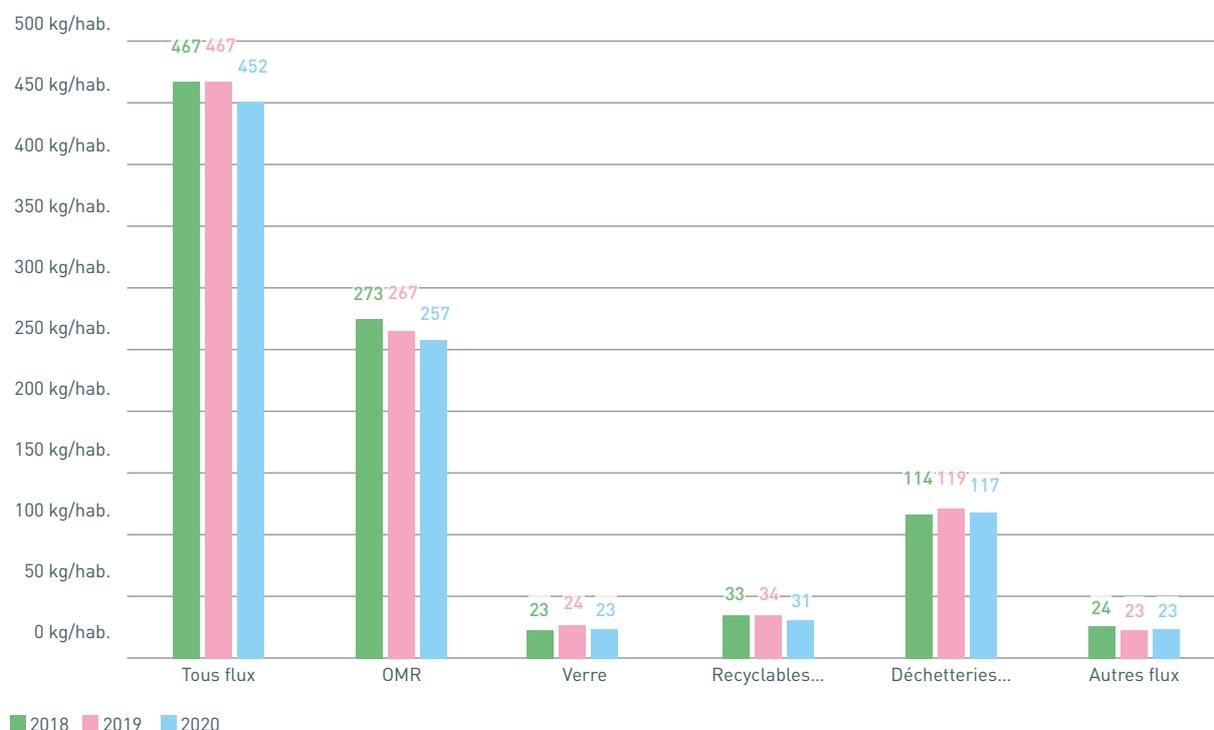


Ratios collectés en kg/hab./an	Total	OMR	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchetteries
Métropole du Grand Nancy (kg/hab.)	452.	257	23	31	117
Comparaison avec la moyenne	Grand Est Urbain hors TI, collectes biodéchets et mutliflux				
Ratios de collecte (kg/hab.) Ademe référentiel matrice 2018	517	258	29	51	128
Écart en kg/hab.	- 65	- 1	- 6	- 20	- 11
Écart en %	- 13	0	- 19	- 39	- 8
Comparaison avec la moyenne	Grand Est				
Ratios de collecte (kg/hab.) Ademe référentiel matrice 2018	506	218	35	54	161
Écart en kg/hab.	- 54	39	- 12	- 23	- 44
Écart en %	- 11	18	- 33	- 42	- 27
Comparaison avec la moyenne	Lorraine				
Ratios de collecte (kg/hab.) Ademe référentiel matrice 2018	512	223	32	53	170
Écart en kg/hab.	- 60	34	- 9	- 22	- 53
Écart en %	- 12	15	- 27	- 41	- 31

Globalement, les performances du Grand Nancy sont inférieures aux performances des collectivités du Grand Est, du Grand Est ou de la Lorraine. Sur la collecte des papiers et emballages recyclables, ce comparatif montre bien qu'il existe une marge de progression importante au niveau de leur collecte.

Évolution des performances de collecte du Grand Nancy

Évolution des ratios collectés



En 2020, le tonnage de déchets global diminue (- 2,2 %). Il convient de noter que, avec notamment la mise en place des extensions de consignes de tri au 1er novembre 2020, le tonnage d'emballages collecté augmente (+ 13 %). Cependant, cette augmentation n'est pas compensée par la baisse de tonnage de papier collecté (- 18,8 %), raison pour laquelle le tonnage global de recyclables diminue.

Présentation et analyse des coûts aidés

Le coût aidé représente la somme des charges après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, aux soutiens des sociétés agréées (Citeo, Eco Mobilier, OCAD3E, EcoTLC) et aux éventuelles aides ou subventions (Ademe, aides à l'emploi, remboursement bailleurs...). Les coûts sont présentés hors taxes. Le coût aidé est calculé à l'habitant ainsi qu'à la tonne.

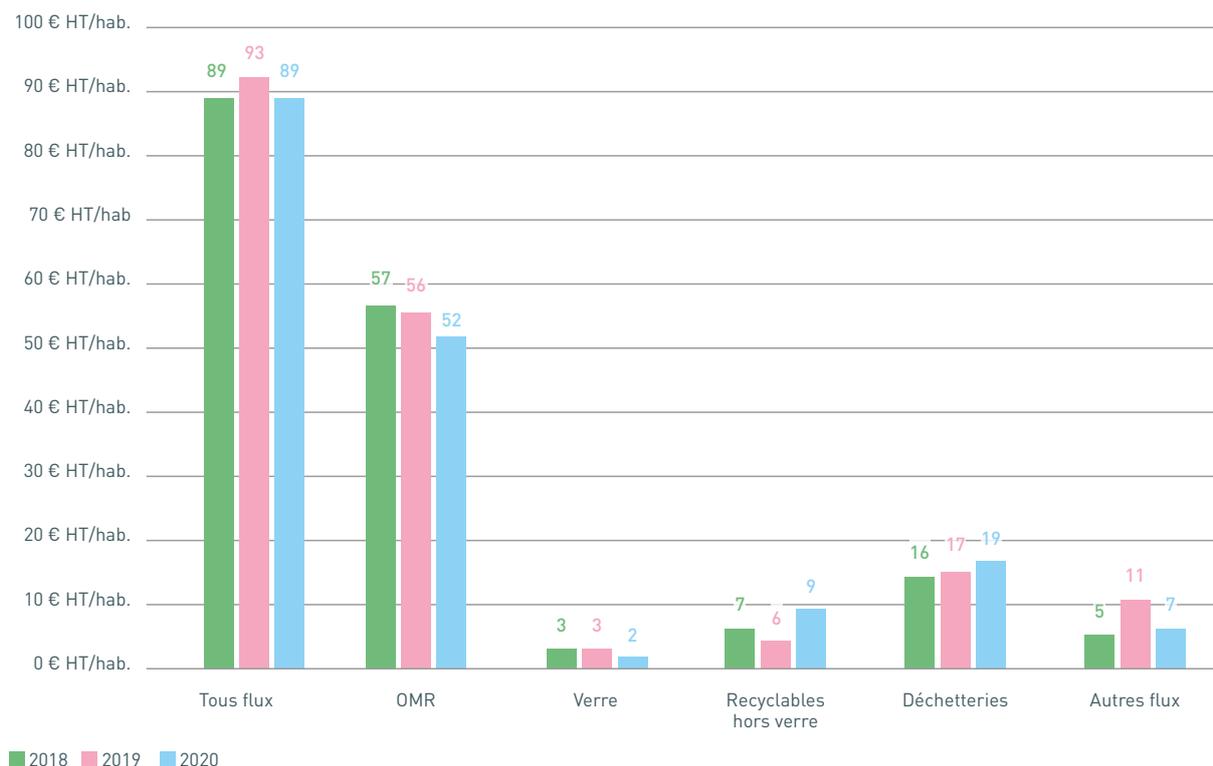
Ainsi, en 2020, le coût aidé par habitant est de 89,38 € et se répartit par flux de déchets de la façon suivante :

Coût aidés en €/HT/hab./an	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchetteries	Autres flux
Métropole du Grand Nancy (€/HT/hab.)	89	50	2	7	17	11
Comparaison avec la moyenne	Grand Est Urbain hors TI, collectes biodéchets et mutliflux					
Ratios de collecte (€/HT/hab.) Ademe référentiel matrice	95	57	2	12	18	8
Écart en €/HT/hab.	- 7	- 6	0	- 4	0	6
Écart en %	- 7	- 11	14	- 35	0	45
Comparaison avec la moyenne	Grand Est					
Ratios de collecte (€/HT/hab.) Ademe référentiel matrice	99	59	1	9	22	5
Écart en €/HT/hab.	- 11	- 8	1	- 2	- 5	6
Écart en %	- 11	- 14	58	- 19	- 21	113
Comparaison avec la moyenne	Lorraine					
Ratios de collecte (€/HT/hab.) Ademe référentiel matrice	96	54	1	11	22	4
Écart en €/HT/hab.	- 7	- 4	1	- 3	- 5	7
Écart en %	- 8	- 7	- 27	- 30	- 21	152

Les ordures ménagères concentrent près de 60 % du coût aidé HT du service de gestion des déchets et 57 % du tonnage total collecté (hors gravats de déchetteries). Les données du Grand Nancy se situent sous la moyenne des coûts régionaux en 2020.

Évolution des coûts aides du Grand Nancy

Évolution de coûts aidés en €HT/habitant



On constate que le coût aidé par habitant est, en 2020, en dessous de la moyenne de celui des collectivités du Grand Est, Grand Est Urbain et de la Lorraine. Les adaptations de service intervenues ces dernières années (adaptation des fréquences de collecte, arrêt de la distribution des sacs ordures ménagères, arrêt de la collecte des déchets verts avec les ordures ménagères) et le nouveau contrat de délégation de service public de l'usine d'incinération des ordures ménagères à compter du 1^{er} juillet 2016, ont permis de maintenir voire de diminuer les coûts à l'habitant. L'augmentation constatée en 2019 provient de l'intégration de dépenses qui existaient déjà préalablement mais n'étaient jusqu'alors pas indiquées dans le rapport déchets. En 2020, les nouveaux marchés de gestion des déchets ont fait augmenter certains postes de dépenses comme par exemple le traitement de certains déchets collectés en déchetteries.

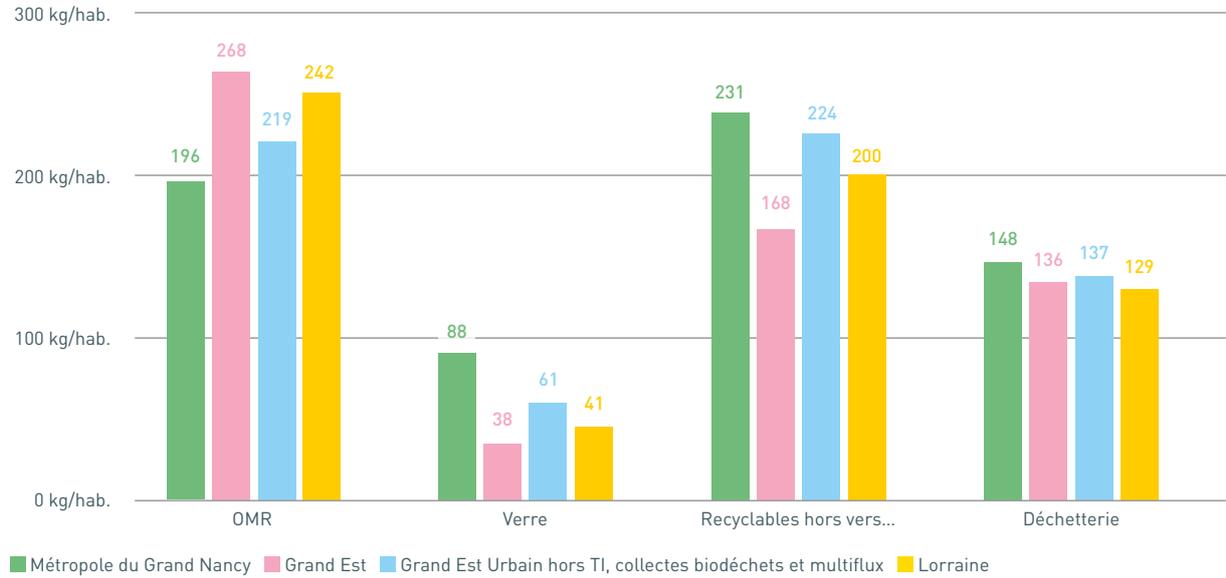
Le coût de collecte sélective est quant à lui plus faible que les autres collectivités notamment grâce à la gestion séparée de la collecte des papiers réalisée essentiellement en apport volontaire. Cette organisation permet d'aboutir à une gestion des papiers à coût zéro, ce qui ne serait pas le cas d'une collecte en mélange des papiers avec les emballages.



Analyse des coûts à la tonne

Hormis pour les OMR, les coûts à la tonne du Grand Nancy sont supérieurs aux coûts régionaux. Pour le verre et les recyclables, cette différence s'explique par le fait que ces collectes s'effectuent pour partie en porte à porte pour les immeubles et les professionnels

Coût HT/tonne selon les flux





ANNEXES

Détail des soutiens annuels des différents organismes

Le détail des soutiens indiqué pour chaque éco-organisme correspond à l'année à laquelle ils se rapportent mais pas obligatoirement à l'année de versement du soutien. Ainsi, les chiffres peuvent différer du compte administratif. En effet, les soutiens sont versés généralement en n+1.

Soutiens Citéo (emballages)

BARÊME F	2018	2019	2020
Soutien à la collecte sélective	1 106 466,73 €	1 172 830,62 €	Liquidatif en cours
Soutien au recyclage des matériaux récupérés hors collecte sélective	33 005,53	26 539,97 €	
Soutien à d'autres formes de valorisation	397 920,36 €	359 632,82 €	
Soutien à l'action de sensibilisation auprès des citoyens	82 218,20 €	82 483,70 €	
Soutien à la connaissance des coûts	19 334,43 €	20 619,75 €	
Soutien de transition	49 550,64 €	26 389,04 €	
TOTAL	1 688 495,89 €	1 688 495,89 €	

Soutiens Citéo (papier)

	2018	2019	2020	Évolution n/n-1
Soutiens au recyclage	244 991,10 €	216 898,38 €	250 900,26 €	+ 15,68 %
Soutien majoration à la performance	33 553,26 €	0 €	Non connu à ce jour	-
TOTAL	278 544,36 €	216 898,38 €	250 900,26 €	+ 15,68 %

Soutiens OCAD3E

	2018	2019	2020	Évolution n/n-1
Soutiens au tonnage collecté	67 386,27 €	75 113,97 €	78 643,16 €	+ 4,24 %
Soutien sécurité gisement	12 381,84 €	15 991,67 €	19 206,50 €	+ 20,10 %
Communication	1 500 €	1 500 €	1 500 €	-
TOTAL	81 268,11 €	92 935,64 €	99 349,66 €	+ 6,90 %

Soutiens ÉCODDS

	2018	2019	2020	Évolution n/n-1
Soutiens déchetteries équipées	9 418,10 €	9 787,50 €	7 242,44 €	-26 %
Soutien à la communication	7 696,74 €	7 698,30 €	0 €	-100 %
Compensation coût opérateur	-	7 838,75 €	-	- 100%
TOTAL	17 114,84 €	25 324,55 €	7 242,44 €	-71,4 %

Soutiens Écomobilier

	2018	2019	2020 (S1)*
Soutiens aux tonnages de DEA collectés non séparément	15 538,20 €	13 516,05 €	7 445,96 €
Soutiens aux tonnages de DEA collectés séparément	70 186,35 €	88 440,95 €	39 793,20 €
Soutiens communication	300,00 €	0 €	0 €
TOTAL	86 024,55 €	101 957,00 €	47 239,16 €

Seuls les soutiens du 1^{er} semestre 2020 ont été perçus à ce jour. Les soutiens au titre de 2020 sont donc incomplets.

Soutiens ÉCOTLC

	2018	2019	2020
Soutien à la communication	25 478. €	0 €	0 €

métropole GrandNancy

Eurocité humaine

Art-sur-Meurthe
Dommartemont
Essey-lès-Nancy
Fléville-devant-Nancy
Heillecourt Houdemont
Jarville-la-Malgrange
Laneuveville-devant-Nancy
Laxou
Ludres
Malzéville
Maxéville
Nancy
Pulnoy
Saint-Max
Saulxures-lès-Nancy
Seichamps
Tomblaine
Vandœuvre-lès-Nancy
Villers-lès-Nancy

Plus d'informations

WWW.GRANDNANCY.EU

